

INMQ

INSTITUT
NATIONAL
DES
MINES



2016
2017 | RAPPORT ANNUEL
DE GESTION

*Institut national
des mines*

Québec    

Le présent document a été produit par
l'Institut national des mines.

Graphisme : Pro-Actif
Révision linguistique : Centre de services partagés du Québec
Page couverture : Mathieu Dupuis, photographe

Pour toute demande de renseignement :
Institut national des mines
125, rue Self
Val-d'Or (Québec) J9P 3N2
Téléphone : 819 825-4667
Télécopieur : 819 825-4660
info@inmq.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Institut national des mines, 2017

ISBN 978-2-550-68143-4 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-68144-1 (En ligne)

ISSN 1929-6290 (Imprimé)
ISSN 1929-6304 (En ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2017

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune
discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DES MINISTRES	5	GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES	29
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7	Contrats de services	29
MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	8	Gestion et contrôle des effectifs	30
PRÉSENTATION DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES	11	Ressources financières	30
LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	13	Ressources informationnelles	31
Nominations	13	Développement durable	31
Mandat du président et des membres du conseil	13	AU SUJET DES COMITÉS	33
Processus de remplacement	13	Comité d'audit	33
Au 31 mars 2017	14	Comité des ressources humaines	33
Départs en cours d'exercice	15	Comité de veille stratégique	33
L'ÉQUIPE DE L'INMQ, SES CHERCHEURS ET SES PARTENAIRES	16	Comité des communications	33
Employés de l'Institut national des mines	16	Comité d'analyse des projets	33
Chercheurs associés de l'Institut national des mines	16	Comité de régie interne	33
Partenaires de l'Institut national des mines	17	Comité de planification stratégique	33
FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2016-2017	19	RÉSULTATS RELATIFS AUX OBJECTIFS DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2016	34
Favoriser la sécurisation culturelle des Autochtones en formation minière au Québec	19	LES ÉTATS FINANCIERS	55
Vif succès du Colloque sur l'automatisation et la robotisation du secteur minier	20	LE RESPECT DES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES	69
L'apport des femmes dans l'industrie minière	20	Code d'éthique et de déontologie	69
Participation au portrait Femmes de métiers dans le secteur minier au Québec	21	Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	69
Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Recommandations sur l'internationalisation de la formation et de la recherche minière québécoises	21	Section « Transparence » du site Web de l'Institut national des mines	69
Une tournée à succès de l'Institut national des mines à travers le Québec sur l'ère industrielle 4.0	22	Loi sur l'administration publique	69
<i>Mine@venir</i> : une nouvelle façon de présenter les tendances dans le secteur minier et dans celui de l'éducation	22	Loi sur la Charte de la langue française et politique linguistique	69
Cinq vidéos présentant des métiers et des professions du secteur minier	23	ANNEXE	71
Le rapport d'étude Pour une implantation réussie de la formation par simulateur d'engins miniers au Québec	24	Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration	71
Finaliste aux Trophées francophones du numérique pour l'éducation	24	Activités politiques	73
Éducation, automatisation, simulateur et recherche dans le secteur minier : près d'une trentaine d'articles diffusés à grande échelle	25	Processus disciplinaire et sanctions	73
QUELQUES CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES	27	Entrée en vigueur	73
Ressources humaines	27	ANNEXE I DU RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE	74
Accès à l'égalité en emploi	28	Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise	74
Formation du personnel	28		



MESSAGE DES MINISTRES



En matière de formation dans le domaine minier, l'Institut national des mines du Québec est un partenaire important du gouvernement du Québec. Ses actions en font un véritable pivot pour le milieu de l'éducation et l'industrie minière. En favorisant l'accessibilité du domaine minier et le réseautage de tous ses acteurs, l'Institut encourage le partage des meilleures pratiques pédagogiques dans la formation d'un personnel qualifié et compétent.

L'arrimage de la formation et du monde du travail étant au centre de ses préoccupations, l'Institut mène plusieurs projets de recherche appliquée en collaboration avec les établissements d'enseignement et les entreprises industrielles. Il joue un rôle prépondérant dans la promotion de la formation minière au Québec, au Canada et dans le monde.

Grâce à une veille stratégique assidue, l'Institut s'assure d'être toujours à l'avant-garde en matière d'innovation en formation minière, ce qui facilite, entre autres, le suivi du virage numérique amorcé par le secteur minier et la diversification des modes d'enseignement auprès des élèves, des enseignants et des travailleurs. Sa nature proactive fait de l'Institut un élément essentiel au développement de l'économie et de l'emploi dans le domaine minier.

Le travail de l'Institut n'est assurément pas étranger au fait qu'au cours des dernières années, nous avons pris des décisions stratégiques et avons travaillé ardemment afin d'améliorer la compétitivité du Québec sur la scène nationale et internationale. D'ailleurs, le sondage annuel de l'Institut Fraser, effectué auprès des sociétés minières, place le Québec au sixième rang mondial des territoires les plus attrayants pour l'investissement minier sur un total de 104 régions sondées.

C'est donc avec une grande fierté que le gouvernement du Québec s'associe aux activités de l'Institut national des mines.

SÉBASTIEN PROULX

Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,
ministre de la Famille et ministre responsable de
la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

HÉLÈNE DAVID

Ministre responsable de l'Enseignement supérieur

PIERRE ARCAND

Ministre de l'Énergie et des Ressources
naturelles, ministre responsable du Plan Nord
et ministre responsable de la Côte-Nord



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'exercice 2016-2017 de l'Institut national des mines est marqué par le développement du lien de confiance avec M. Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et avec les membres de son cabinet. M. Proulx a d'ailleurs profité de deux déplacements ministériels pour rencontrer la permanence de l'Institut dans ses locaux, à Val-d'Or. Accompagné de membres de l'Institut, il a également visité la mine LaRonde, qui est la mine souterraine la plus profonde du Québec. En cours d'exercice, nous avons donc eu l'occasion d'échanger avec lui et de l'informer des dossiers prioritaires de l'Institut.

Étant donné que l'échéance du plan stratégique 2011-2016 est atteinte, la reddition de comptes du rapport annuel 2016-2017 est basée sur la prolongation de ce premier plan stratégique. Dès que nous aurons confirmation du renouvellement du mandat de l'Institut national des mines, prévu pour l'été 2017, un nouvel exercice formel de planification stratégique sera enclenché. Cette situation transitoire ne remet pas en cause la pertinence de l'exercice annuel de reddition de comptes, puisque les engagements de l'Institut demeurent précis et qu'ils découlent d'actions concertées du secteur de l'éducation pour répondre aux besoins de formation du secteur des mines. Ces engagements s'inscrivent tous dans le prolongement des réalisations antérieures.

Au cours de l'année 2016-2017, l'Institut s'est particulièrement démarqué par la tenue d'un important colloque sur l'automatisation et par la publication de rapports d'étude détaillés visant, d'une part, l'utilisation accrue de technologies de pointe en formation minière et, d'autre part, l'attraction et la rétention de la clientèle autochtone dans la formation, les métiers et les professions du secteur minier québécois. Dans le cadre du plan de communication de l'Institut, une série de vidéos a été produite, des articles ont été publiés dans les médias sociaux et traditionnels, et une tournée de conférences a eu lieu dans toutes les régions minières du Québec. Ces conférences ont émané du colloque sur l'automatisation, qui a regroupé plus de 90 participants lors du congrès Québec Mines 2016. Cette tournée de conférences dans les chambres de commerce a permis de renforcer les partenariats établis avec les principaux acteurs des régions ressources du Québec en leur présentant

une vision d'avenir stimulante. Par ailleurs, de nouveaux outils de travail ont été développés et mis à la disposition des conseillers d'orientation souhaitant mieux connaître les formations actuellement sollicitées par l'industrie minière québécoise.

L'Institut national des mines remplit sa mission grâce, en grande partie, au dévouement bénévole des membres de son conseil d'administration. Le conseil s'exprime régulièrement sur la gestion des ressources, sur la qualité des travaux et sur la priorité à accorder aux projets, dont la portée dépasse parfois les frontières du Québec. En 2016-2017, l'Institut a obtenu un décret de nomination fort attendu, qui régularise le statut de plusieurs administrateurs dont les mandats étaient échus. De nouvelles nominations ont également permis de remplacer les administrateurs ayant quitté le conseil à la suite d'un changement d'emploi ou d'un départ à la retraite. J'interprète ces nominations effectuées en décembre 2016 comme un appui significatif du gouvernement québécois à la poursuite du déploiement de l'Institut, qui peut désormais songer à une nouvelle planification stratégique pluriannuelle.

Enfin, il m'importe de souligner l'énergie et la compétence déployées par l'équipe de direction de l'Institut dans la réalisation des mandats qui lui sont confiés. La qualité du travail de cette équipe hautement qualifiée et l'importance accordée au maintien d'échanges réguliers avec les membres du conseil permettent à l'Institut de bien remplir son rôle.



Le président du conseil d'administration,
FRANÇOIS BIRON

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au cours de l'année 2016-2017, l'Institut national des mines a proposé à ses partenaires une vision d'avenir qui a contribué à accroître son leadership sur le territoire québécois. L'équipe de l'Institut a également augmenté sensiblement sa capacité à développer des outils pédagogiques novateurs répondant aux besoins de la mine du futur. Ses plus récents travaux ciblent particulièrement la promotion de la formation professionnelle auprès d'une clientèle autochtone.

La performance de l'Institut en 2016-2017 est fortement tributaire du professionnalisme de son personnel, qui assure une gestion rigoureuse des sommes confiées par le gouvernement du Québec. Ce personnel compétent se consacre aussi à la réalisation d'un plan d'action distinctif qui rapproche les intervenants du secteur minier de ceux des établissements d'enseignement publics offrant de la formation minière. Les activités de perfectionnement, sélectionnées avec soin, favorisent également le maintien d'un climat de travail stimulant avec les membres du conseil et de nombreux partenaires.

Des changements au sein de l'équipe en poste à Val-d'Or ont mené en cours d'année à une redéfinition des tâches et des priorités. Un congé de maternité a notamment ouvert la porte au recrutement temporaire d'une nouvelle conseillère en communication. D'autres ajustements ont été nécessaires afin de respecter les objectifs de diffusion de nos rapports. Je me permets de souligner particulièrement l'accueil très favorable reçu par un essai portant sur l'importance de la sécurisation culturelle des Autochtones inscrits dans un programme de formation minière. La publication de cet essai en français et en anglais constitue une première contribution de l'Institut à l'étude en cours du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur portant sur l'offre de formation accessible aux habitants du territoire du Plan Nord.

En 2016-2017, les efforts de l'Institut pour le déploiement d'une offre accrue de formation numérique ont reposé sur un nouveau partenariat établi avec le Centre de transfert pour la réussite éducative au Québec (CTREQ). Le projet SAMI-PRO cible le soutien en ligne pour l'apprentissage du français et des mathématiques. Sa conception s'appuie sur la technologie SAMI-Persévérance. Ce projet, en cours, est destiné aux étudiants de la formation professionnelle inscrits dans un programme minier et à leurs enseignants responsables des programmes en extraction du minerai, en forage au diamant, en forage-dynamitage et en traitement du minerai. Le projet SAMI-PRO bénéficie également

de la contribution d'une école secondaire et d'un centre de formation professionnelle.

Grâce à une commandite industrielle, l'Institut a distribué cette année un nouvel outil de travail à 600 conseillers pédagogiques réunis en congrès à Sherbrooke. Cet outil, intitulé *130 pages de photographies – Secteur minier au Québec: formation, métiers, professions*, permet aux conseillers pédagogiques et aux

élèves en processus d'orientation de découvrir en photos plus de 50 programmes de formation différents menant à une carrière dans le secteur minier. Conçu, réalisé et diffusé en 2014-2015, ce document illustré par un photographe de renom a mobilisé plus de 30 partenaires du milieu de l'éducation et du secteur minier autour de la vision portée par l'Institut.

L'Institut a diffusé, par les médias sociaux et les médias traditionnels, plusieurs publications portant sur des sujets découlant de ses travaux. Le contenu de son site Web a également été mis à jour sur une base régulière, en attendant une refonte complète qui permettra d'optimiser son utilisation tout en étant centré sur le thème de la formation minière. D'autres travaux seront nécessaires pour optimiser l'utilisation de la base de données de l'Institut en ce qui concerne les inscriptions, la diplomation et le taux d'emploi des finissants reliés aux programmes de formation du secteur minier.

L'avenir de l'Institut gravite autour de la promotion de pratiques de formation minière novatrices, guidées par les changements anticipés de la révolution industrielle 4.0 sur les opérations minières. Une adaptation des pratiques de formation actuelles semble incontournable. C'est dans cette perspective que l'Institut planifie une mission exploratoire en Australie, prolongement de ses travaux précédents sur l'automatisation et sur l'intégration de simulateurs miniers à l'offre de formation québécoise.



Le président-directeur général,
ROBERT MARQUIS

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données qui y sont présentées et des contrôles afférents.

Le rapport annuel de gestion 2016-2017 de l'Institut national des mines :

- ✿ décrit fidèlement la mission, le mandat, la vision et les valeurs de l'Institut ;
- ✿ présente, en plus des faits saillants de l'exercice, les objectifs, les indicateurs, les cibles et les résultats obtenus en lien avec le plan stratégique 2011-2016 de l'Institut ;
- ✿ annonce la demande de prolongation d'une année de plus du plan stratégique 2011-2016 ;
- ✿ rend compte de l'utilisation des ressources allouées à l'Institut ;
- ✿ rend compte d'obligations législatives et gouvernementales de l'Institut.

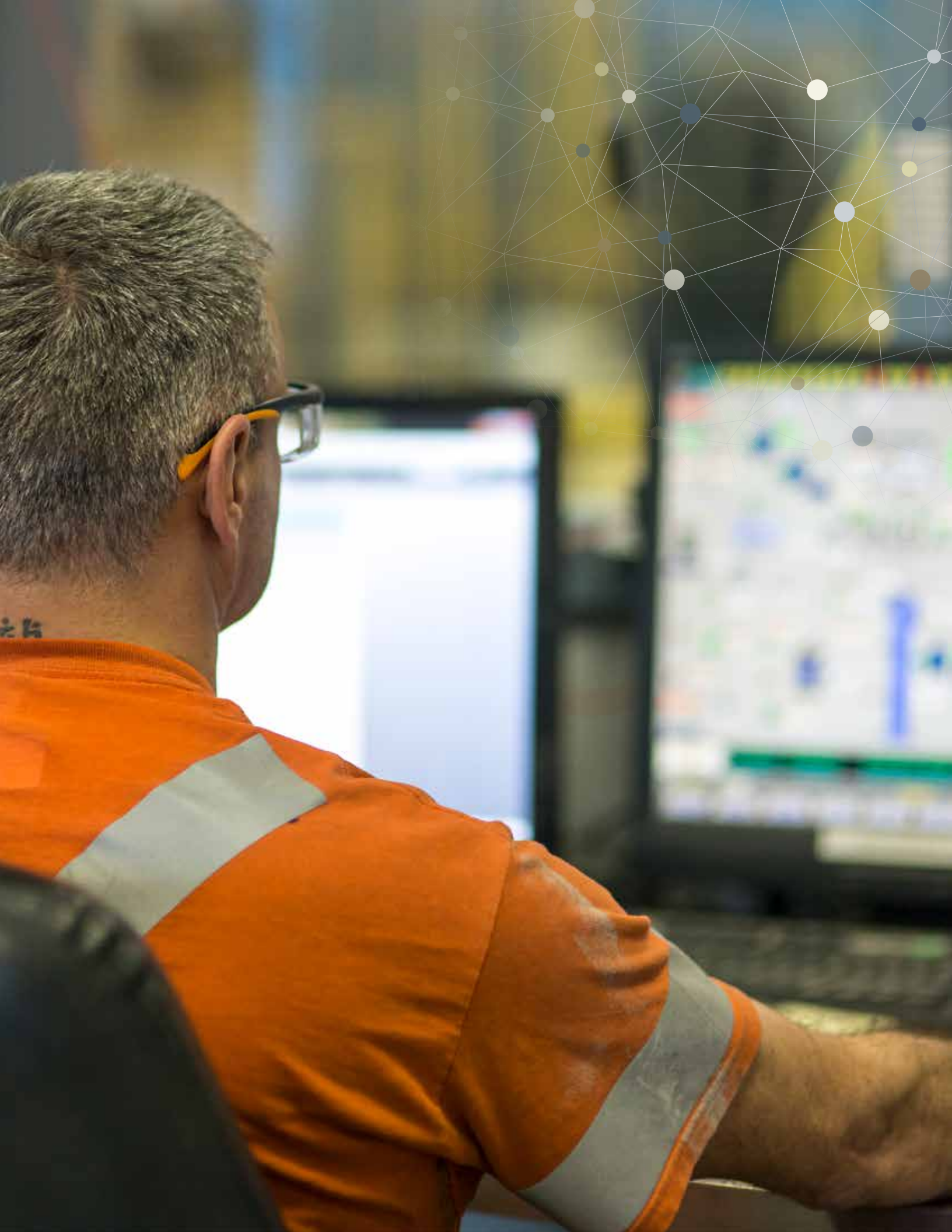
En conséquence, je déclare avoir toutes les raisons de croire que les données contenues dans ce rapport sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2017.

Le président-directeur général,



ROBERT MARQUIS
Val-d'Or, mai 2017





PRÉSENTATION DE L'INSTITUT NATIONAL DES MINES

Le rôle de l'Institut national des mines (INMQ) est de conseiller le gouvernement du Québec dans la mise en œuvre d'une offre de formation d'avant-garde en vue de contribuer au développement du plein potentiel du secteur minier. L'Institut agit comme animateur de réseau : il multiplie les échanges entre les intervenants du milieu de l'éducation et les représentants de l'industrie minière pour favoriser l'innovation en formation minière au bénéfice du Québec tout entier. L'Institut réalise également des projets de recherche appliquée avec de nombreux partenaires venant d'établissements d'enseignement et du secteur minier.

Mission

L'article 5 de la Loi sur l'Institut national des mines définit ainsi la mission et les fonctions de ce dernier : « L'Institut a pour mission de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

PLUS PARTICULIÈREMENT, SA MISSION CONSISTE NOTAMMENT À :

1. coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier ;
2. estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique ;
3. soumettre au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie des propositions visant à actualiser l'offre de formation ;
4. participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier. »

Fonctions

L'article 6 de la Loi¹ poursuit avec : « Pour la réalisation de sa mission, l'Institut peut, notamment :

1. faire réaliser, notamment avec la collaboration du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (chapitre C-38), les études et recherches nécessaires à la connaissance du secteur minier et à l'évolution des compétences requises dans ce secteur ;
2. diriger des projets-pilotes et des expérimentations, principalement dans le domaine de la formation ;
3. conclure, conformément à la loi, une entente avec un gouvernement autre que celui du Québec, l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation ;
4. solliciter et recevoir des dons, legs, subventions ou autres contributions, pourvu que les conditions qui peuvent y être rattachées soient compatibles avec sa mission ;
5. établir des modes de collaboration avec d'autres personnes ou sociétés dans le domaine minier ;
6. exécuter tout autre mandat que lui confie [...] le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. »

Selon l'article 7, « [l']Institut doit donner son avis sur toute question relative aux domaines ou matières de sa compétence qui lui est soumise par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. L'avis de l'Institut contient des recommandations sauf si la nature de la demande ne s'y prête pas ».

Selon l'article 36, « [l]e ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est chargé de l'application de la présente loi ». Toutefois, le décret 878-2012 du 20 septembre 2012 précise qu'en matière d'enseignement supérieur, les fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport prévues à la Loi sur l'Institut national des mines sont confiées au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

¹ Au moment de la publication de ce rapport, aucune modification n'avait été apportée à la Loi sur l'Institut national des mines pour lui faire respecter la dénomination actuelle des ministères chargés de l'application de la présente loi.



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Institut national des mines est administré par un conseil d'administration composé de 18 membres. Leur représentation a été déterminée comme suit par l'article 11 de la Loi sur l'Institut national des mines, telle qu'elle a été modifiée le 1^{er} février 2014.

Nominations

Conformément à l'article 11 de la Loi sur l'Institut national des mines, « [l]e gouvernement, sur la recommandation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, nomme 14 membres dont au moins huit doivent provenir de diverses régions du Québec autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale et au moins un doit avoir une compétence en matière comptable ou financière ».

Au 31 mars 2017, 15 membres sont en poste et trois postes restent à pourvoir. Les membres se répartissent comme suit, suivant l'article 11 de la Loi :

1. un président ;
2. un président-directeur général ;
3. quatre membres provenant du secteur de l'enseignement secondaire en formation professionnelle, concernés par le secteur minier, nommés après consultation de ce secteur ;
- 3.1 deux membres provenant des secteurs de l'enseignement collégial et universitaire, concernés par le secteur minier, nommés après consultation de ces secteurs ;
4. un membre provenant de la Commission scolaire Crie et un membre provenant de la Commission scolaire Kativik, nommé après consultation de celles-ci ;
5. deux membres provenant des associations d'employeurs du secteur minier, nommés après consultation de ces associations ;
6. un membre provenant du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines, nommé après consultation de celui-ci ;
7. un membre provenant des associations de salariés concernés par le secteur minier, nommé après consultation de celles-ci.

Sont membres du conseil, mais sans droit de vote, le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune et le sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou la personne que chacun peut désigner.

En outre, la composition du conseil d'administration doit tendre à une parité entre les femmes et les hommes. »

Mandat du président et des membres du conseil

L'article 12 de la Loi précise que « [l]e mandat du président du conseil d'administration et du président-directeur général est d'au plus cinq ans. Le mandat des autres membres du conseil nommés par le gouvernement est d'au plus trois ans. Ces mandats sont renouvelables ». L'article 13, quant à lui, mentionne qu'« [à] l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau ».

Processus de remplacement

Les consultations découlant des modifications apportées à la Loi sur l'Institut national des mines le 1^{er} février 2014 et qui concernent la composition du conseil d'administration ont été faites. Le dossier qui en découle a été dûment achevé et transmis au ministre responsable. Il contient notamment des propositions de candidatures pour de nouvelles nominations aux postes devenus vacants en cours d'exercice et dévolus aux associations d'employeurs, au Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (CSMO Mines) ainsi qu'à la Commission scolaire Kativik. La liste des candidatures proposées respecte le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. À la date de publication de ce rapport, l'Institut demeure en attente d'un décret de nominations.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 mars 2017

PRÉSIDENT	VICE-PRÉSIDENTE ET ADMINISTRATRICE	PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
		
François Biron Consultant indépendant dans le secteur minier	Johanne Fournier Directrice générale de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois	Robert Marquis Il occupe les fonctions de président-directeur général depuis le 26 août 2013.

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

				
Esther Blais Directrice des affaires collégiales Représentante du sous-ministre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Sylvain Blais Directeur général du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Alain Croteau Directeur québécois du Syndicat des Métallus	Pierre Desjardins Directeur de l'éducation des adultes, Commission scolaire Crie	Jean-Sébastien Drapeau Directeur de la formation professionnelle – Secteur de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire Représentant du sous-ministre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
				
Renée Garon Directrice générale du développement de l'industrie minière Représentante du sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	Rachel Huot Directrice régionale de Services Québec de l'Abitibi-Témiscamingue Représentante du sous-ministre du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Johanne Jean Rectrice de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Lucien Maltais Directeur général de la Commission scolaire du Fer	Josée Méthot Présidente-directrice générale de l'Association minière du Québec
				
Alain Ouellet Directeur général de la Commission scolaire de l'Estuaire	Michèle Perron Directrice générale de la Commission scolaire de la Baie-James	Régis Simard Directeur général de la Table jamésienne de concertation minière		

Départs en cours d'exercice

**ANNIE ROCHETTE, DANIEL MARCOTTE,
DONALD BHERER ET DONALD NOËL**

En décembre 2016, de nouvelles nominations au sein du conseil d'administration ont été décrétées par le Conseil des ministres. Par conséquent, le mandat de quatre membres du conseil d'administration s'est achevé. Ces membres ont largement contribué aux réalisations depuis sa création en 2010. En effet, Mme Annie Rochette a soutenu les travaux de recherche en s'assurant que le rôle et les objectifs la planification stratégique soient respectés. Sa présence accrue aux activités a été maintes fois remarquée par l'administration. Le vice-président, M. Daniel Marcotte, a participé aux études menées par l'Institut en mettant en avant-plan son expérience

indéniable dans le milieu éducatif, notamment en formation minière. L'éducation était une priorité qu'il défendait constamment lors des séances du conseil. M. Donald Bherer a contribué aux réalisations en présidant avec rigueur le comité d'audit. Sa capacité exceptionnelle d'analyse et de synthèse a permis à l'organisation de pousser plus loin ses réflexions sur différents sujets de recherche. Finalement, M. Donald Noël a permis à l'Institut de mieux cerner les préoccupations des travailleuses et des travailleurs du secteur minier afin de proposer une offre de formation minière adaptée aux besoins.

L'Institut national des mines souhaite leur témoigner une profonde reconnaissance pour leur collaboration qui a contribué au succès de ses travaux et pour leur dévouement à son bon fonctionnement, et ce, tout au long de leur mandat.



L'ÉQUIPE DE L'INMQ, SES CHERCHEURS ET SES PARTENAIRES

Employés de l'Institut national des mines

Robert Marquis, géo.

Président-directeur général de l'Institut national des mines

Valérie Bellehumeur, chargée de projet

Lyne Bisson, adjointe administrative (temps partiel)

Louise Bryce, chargée de projet

Elle a quitté ses fonctions en novembre 2016.

Fetta Immoine, adjointe administrative

Karine Lacroix, conseillère en communication

Geneviève Rouleau, conseillère en communication
(remplacement d'un congé de maternité)

Chercheurs associés de l'Institut national des mines

Georges Beaudoin, géo., Ph. D., professeur,
Chaire de recherche industrielle CRSNG –
Agnico Eagle en exploration minérale
Directeur du Centre E4m, directeur du réseau DIVEX
Département de géologie et de génie
géologique, Université Laval

Glorya Pellerin, professeure et chercheuse
Unité d'enseignement et de recherche
en sciences de l'éducation
Équipe de recherche et d'analyse des
pratiques professionnelles (ERAPP)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Denis Bois, directeur de l'URSTM et
directeur administratif de l'IRME-UQAT
Unité de recherche et de service en
technologie minérale (URSTM)
Institut de recherche en mines et en environnement
(IRME) IRME UQAT-Polytechnique

Marc Legault, géo, professeur-chercheur
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Michel Jebrak, géo, professeur
Département des sciences de la Terre et de
l'atmosphère, Université du Québec à Montréal
Titulaire de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM

Pierre Labelle, ing. M. Sc., chargé de
projet — développement stratégique
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Suzanne Durand, professeure responsable
du microprogramme de gestion appliquée
à l'industrie minérale (GAM)
Unité d'enseignement et de recherche en sciences de la
gestion, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Titulaire de la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM

Partenaires de l'Institut national des mines

Agnico Eagle, mine LaRonde
Agnico Eagle et Yamana Gold., mine Canadian Malartic
ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c.
ArcelorMittal Infrastructure Canada s.e.n.c.
Association minière du Québec
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de Jonquière
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Thetford
Centre de formation professionnelle de la Baie-James
Centre de formation professionnelle Val-d'Or
Centre national en électrochimie et en technologie environnementales
Centre de technologie minérale et de plasturgie
Centre de transfert pour la réussite éducative au Québec
Chambre de commerce de Chibougamau-Chapais
Chambre de commerce de Sept-Îles
Chambre de commerce de Val-d'Or
Chambre de commerce et d'industrie de Québec
Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord
Chambre de commerce et d'industrie de Thetford Mines
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec – Centre de service urbain de Sept-Îles
Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec – Centre de service urbain de Val-d'Or
Commission scolaire Crie, Service de l'éducation des adultes Sabtuan
Commission scolaire de la Baie-James
Commission scolaire des Estuaires
Commission scolaire du Fer
Commission scolaire des Navigateurs
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
Commission scolaire Pierre-Neveu

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail
Corporation Royal Nickel
CSMO Mines
Éducation internationale
Glencore, fonderie Horne
Glencore, mine Raglan
Goldcorp, mine Éléonore
Groupe CMAC-Thyssen
Groupe Forage Major International, Division Est
Hecla Québec, mine Casa Berardi
IAMGOLD, mine Westwood
Institut de la statistique du Québec
L. Fournier et fils
Meglab
Mine Richmond, division Beaufor
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Nemaska Lithium
Nyrstar
Osisko
Partenariats autochtones et Développement nordique
Productions Balbuzard
Québec Mines
Ressources Métanor
Ressources Sirios
Rio Tinto Fer et Titane
Rio Tinto IOC
Solutions SSF
Stornoway, mine Renard
Table jamésienne de concertation minière
Tata Steel Minerals Canada
Université du Québec à Montréal
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université Laval



FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2016-2017

Les faits saillants de l'année 2016-2017 sont regroupés sous les trois thèmes suivants, relativement aux enjeux prioritaires :



Développement d'outils performants



Projets novateurs pour une formation d'avant-garde



Promotion et consolidation des partenariats



Favoriser la sécurisation culturelle des Autochtones en formation minière au Québec

En mars 2017, l'Institut a lancé un essai intitulé *Favoriser la sécurisation culturelle des Autochtones en formation minière au Québec*. Cette publication expose les principales initiatives mises en place par des centres de formation professionnelle et par des entreprises minières au Québec pour faciliter le parcours des Autochtones qui s'engagent dans une formation menant vers le secteur minier. Le concept de sécurisation culturelle décrit par cet essai permet de faire ressortir non seulement l'importance de l'adaptation culturelle du contexte éducatif, mais aussi celle de la créativité et de la mise en pratique d'approches et de stratégies culturellement significatives pour attirer, retenir et mener à la réussite éducative les apprenants autochtones en formation minière. Il s'agit d'un outil fort pertinent pour ceux et celles qui désirent favoriser la réussite des Autochtones en formation en entreprise ou en établissement d'enseignement.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2016-2017

Vif succès du Colloque sur l'automatisation et la robotisation du secteur minier

Plus de 90 participants, c'est-à-dire des intervenants du secteur de l'éducation, du secteur minier, des centres de recherche, des ministères et des associations, provenant de 54 organisations de partout au Québec, ont répondu à l'appel lancé par l'Institut. À la suite de cet important colloque organisé à l'occasion du congrès Québec Mines 2016, l'Institut a produit un *compte rendu* reflétant les réflexions soulevées lors des ateliers de discussion. Une tournée de conférences à travers le Québec a été également réalisée par la suite, pour partager les réflexions du colloque et les traduire en actions concrètes répondant ainsi aux besoins soulevés. L'importance du virage minier vers l'industrie 4.0 a également été portée directement à l'attention du ministre responsable de l'Institut, M. Sébastien Proulx.



L'apport des femmes dans l'industrie minière

En mars 2017, l'Institut a souligné la Journée internationale des femmes en lançant la campagne nommée « L'apport des femmes dans l'industrie minière : la formation au cœur de leur réussite! ». Pour cette occasion, l'Institut a présenté trois portraits inédits de femmes professionnelles œuvrant dans le secteur minier (coordonnatrice en gestion des risques, technicienne en assainissement des eaux et opératrice de chargeuse-navette) avec le soutien des entreprises minières : la mine Raglan de Glencore, la mine Éléonore de Goldcorp et la mine Renard de Stornoway. Le 7 mars 2017, ces capsules vidéo, d'une durée de 2 à 3 minutes, ont été largement diffusées par l'intermédiaire des médias sociaux et des médias traditionnels. Elles ont également été déposées sur des plateformes de diffusion : Academos, l'outil d'exploration des professions *Repères* de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS) et le répertoire PPO, trois outils Web d'exploration des professions, notamment utilisés par les conseillers d'orientation du Québec. Ces trois portraits vidéo ont suscité un engouement : les internautes les ont visionnés plus de 2 000 fois en 20 jours.



Roxanne Hughboy, mine Éléonore, Goldcorp
DEP en extraction du minerai



Maude Ouellet, mine Raglan, Glencore
Baccalauréat en environnement - DESS en gestion des risques



Marie-Ève Payette, Stornoway
Techniques en assainissement de l'eau



Participation au portrait *Femmes de métiers dans le secteur minier au Québec*

Siégeant au comité provincial, l'Institut contribue comme partenaire à favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des femmes dans les métiers traditionnellement masculins associés au secteur minier québécois. L'INMQ a participé activement à l'élaboration du portrait *Femmes de métiers dans le secteur minier au Québec* ainsi que d'un guide à l'intention des employeurs, lancés en novembre 2016 par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) dans le cadre du congrès Québec Mines. Ce projet était en lien avec le mandat de l'Institut, qui vise notamment à documenter et à structurer des approches et des stratégies adaptées aux spécificités des différentes clientèles étudiantes et des entreprises. Les femmes font partie des clientèles visées.



Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Recommandations sur l'internationalisation de la formation et de la recherche minière québécoises

En avril 2016, l'Institut national des mines a remis un avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx, pour faire suite au rapport publié en mars 2016 sur les interventions québécoises en formation et en recherche minière sur la scène internationale. Cet avis avait pour objectif d'éclairer la prise de décision à propos de l'évolution de la formation minière développée au Québec et destinée à des clientèles internationales. L'Institut y a présenté des recommandations afin d'améliorer la promotion des programmes de formation minière et la recherche à l'international.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2016-2017



Une tournée à succès de l'Institut national des mines à travers le Québec sur l'ère industrielle 4.0

Au cours des mois de février et de mars 2017, l'Institut national des mines a entamé une tournée de conférences à travers le Québec. Ces conférences, offertes à huit reprises devant près de 800 personnes en tout, ont permis de dresser un portrait des changements réalisés dans l'industrie minière mondiale, notamment en Australie, et des répercussions des nouvelles technologies sur le secteur minier québécois, sur les emplois du futur et sur les nouvelles compétences demandées. L'Institut a également expliqué les profonds changements qu'entraîneront l'automatisation des procédés de production et la robotisation pour l'industrie minière au Québec. Le président-directeur général, M. Robert Marquis, s'est déplacé partout au Québec pour offrir les conférences, soit à Lebel-sur-Quévillon, Chibougamau, Sept-Îles, Val-d'Or, Québec, Thetford Mines et Chicoutimi (deux conférences). D'ailleurs, le grand succès de cette tournée se poursuit alors que M. Marquis proposera une nouvelle conférence en mai 2017, à Amos.

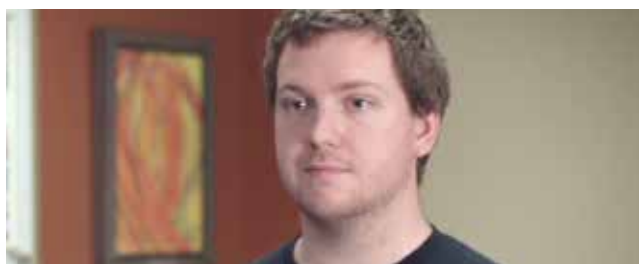
Mine@venir : une nouvelle façon de présenter les tendances dans le secteur minier et dans celui de l'éducation

La publication *Mine@venir* recense une sélection rigoureuse d'articles variés portant sur les meilleures pratiques, les tendances et les innovations en formation dans le secteur minier. Consultée régulièrement par plus de 650 abonnés, cette publication propose des articles provenant du Québec, du Canada et d'autres régions et États ayant une importante activité minière. En février 2017, *Mine@venir*, qui était quinzomadaire, est devenue une publication hebdomadaire répertoriant cinq nouvelles à lire absolument. Ce changement a permis de réduire le nombre de nouvelles présentées et de proposer des articles plus récents. De plus, une liste des sujets de recherche est désormais déterminée par l'Institut au début de chaque nouvelle année; ainsi, les articles offerts touchent les préoccupations et les champs d'intérêt des nombreux intervenants du secteur minier et de celui de l'éducation. Ces articles sont également diffusés sur le site Web de l'Institut et dans les médias sociaux.

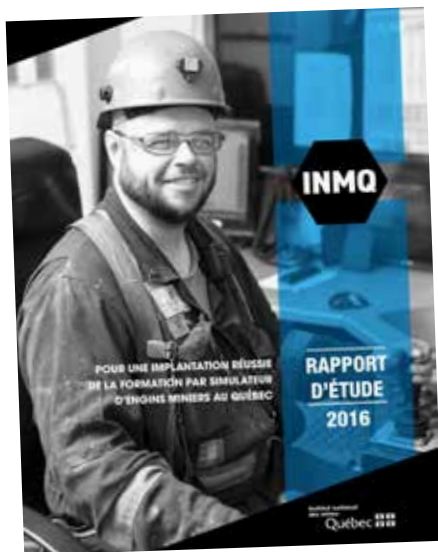


Cinq vidéos présentant des métiers et des professions du secteur minier

Pour répondre à l'un de ses mandats, soit celui de faire la promotion des métiers et des professions, l'Institut national des mines a produit cinq vidéos présentant de jeunes travailleuses et travailleurs œuvrant dans le secteur minier. Les productions vidéo s'adressaient aux élèves du secondaire au moment de leur processus d'inscription dans un programme de formation. Les internautes ont pu découvrir le guide boulonneur, Guylain Dickey, de la mine Casa Berardi d'Hecla Québec (DEP en extraction du minerai), le technicien en instrumentation et contrôle, Jonathan Lefebvre, de Meglab (DEC en technologie de l'électronique industrielle), l'arpen-teuse principale, Jessica Salois-Rivard, de la mine Westwood de IAMGOLD (DEC en technologie minérale), l'ingénieure en contrôle de terrain, Sophie Lim, de la mine LaRonde d'Agnico Eagle (baccalauréat en génie géologique) et le mécanicien d'engins de chantier, Kevin Poliquin, de la mine Canadian Malartic (DEP en mécanique d'engins de chantier). Ces portraits ont été diffusés sur le site Web *monemploi.com* pendant les mois de décembre 2016, de janvier et de février 2017, ainsi qu'auprès des conseillers d'orientation du Québec, des agents d'information scolaire et des intervenants de programme Projet personnel d'orientation. L'Institut les a également transmis à ses 1 000 abonnés provenant d'organismes gouvernementaux, de villes et de municipalités, d'organisations de développement, d'entreprises, et d'établissements d'enseignement. Plus de 1 400 visionnements ont été effectués en moins de quatre mois.



FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2016-2017



Le rapport d'étude *Pour une implantation réussie de la formation par simulateur d'engins miniers au Québec*

Après avoir diffusé, en 2014, le document *Rapport sur l'enseignement par simulateur*, l'Institut a fait une nouvelle publication sur le même sujet en décembre 2016. Ce rapport, intitulé *Pour une implantation réussie de la formation par simulateur d'engins miniers au Québec*, confirme et précise les nombreux avantages découlant de l'implantation de ce mode d'apprentissage innovant dans les programmes de formation minière au Québec. Il documente une corrélation directe entre la formation par simulateur et l'intégration réussie de nouveaux opérateurs en entreprise. Il démontre également que les simulateurs sont des outils efficaces pouvant améliorer les pratiques de formation actuelles, notamment en rapprochant le formateur et l'apprenant, renforçant ainsi la relation pédagogique. La formation par simulateur améliore aussi le contexte d'apprentissage en diminuant le stress lié à l'obligation de production et en éliminant les risques d'accident et les risques de bris d'équipement.

Finaliste aux Trophées francophones du numérique pour l'éducation

En novembre 2016, l'Institut annonçait qu'il figurait parmi les 22 finalistes du Canada et de la France pour l'obtention d'un prix dans le cadre des Trophées francophones du numérique pour l'éducation. La formation numérique présentée par l'Institut à ce concours international, *Santé et sécurité du travail*, permet actuellement aux élèves de la formation professionnelle inscrits au DEP en extraction du minerai d'acquérir des comportements sécuritaires dans un environnement interactif. Cette formation numérique a suscité un grand engouement des participants réunis lors de l'événement, qui se tenait simultanément à Montréal et en France. Participer à ce concours a permis de faire connaître la qualité de la formation minière offerte au Québec.



Éducation, automatisisation, simulateur et recherche dans le secteur minier : près d'une trentaine d'articles diffusés à grande échelle

Au cours de 2016-2017, l'Institut national des mines a diffusé six communiqués de presse relatifs à ses travaux de recherche et à ses réalisations. Ses publications majeures sont le rapport d'étude *Pour une implantation réussie de la formation par simulateur d'engins miniers au Québec* et l'essai *Favoriser la sécurisation culturelle des Autochtones en formation minière au Québec*. De plus, une vingtaine d'articles originaux ont été publiés sur le site Web de l'Institut, dans son infolettre ainsi que dans les publications spécialisées suivantes : *Ressources Mines* et *Industrie*, la revue *l'Informateur* de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP) et le magazine *49^e Parallèle Nord-Sud*. Environ 32 000 lecteurs des secteurs de l'éducation et des mines ont été joints par ces publications. Cette statistique ne tient pas compte du nombre d'internautes naviguant sur les différents médias sociaux (Facebook, Twitter et Google+) également utilisés par l'Institut pour faire connaître son mandat et ses réalisations.

Par ailleurs, plusieurs sujets pertinents ont été abordés dans les publications de l'Institut en 2016-2017, entre autres : portrait d'un mécanicien d'usine aux fournaies chez Rio Tinto Fer et Titane, portrait d'un ingénieur en instrumentation et contrôle chez Meglab, l'automatisation et la robotisation dans l'industrie minière québécoise, Nemaska Lithium et ses besoins en main-d'œuvre et en formation, la mine du futur, cinq portraits de jeunes travailleuses et travailleurs du secteur minier ayant suivi une formation professionnelle minière, collégiale ou universitaire, les employés et l'ère industrielle 4.0, la sécurisation culturelle et les compétences numériques.





QUELQUES CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES

Ressources humaines

Concernant la gestion des ressources humaines, l'Institut national des mines a adopté un plan d'effectif 2016-2017. La répartition des ressources au 31 mars 2017² est présentée au tableau suivant.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2016-2017	2015-2016	ÉCART
Direction générale et conseil d'administration	1	1	0
Projets, recherches et analyses	2	2	0
Administration	2	1	1
Communication	1	1	0

² Nombre de personnes occupant un poste permanent ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires, au 31 mars 2017.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES

HEURES RÉMUNÉRÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2016-2017

SECTEURS D'ACTIVITÉ	HEURES RÉMUNÉRÉES 2016-2017	HEURES RÉMUNÉRÉES 2015-2016	ÉCART
Direction générale et conseil d'administration	1 827	1 820	7
Projets, recherches et analyses	3 157	3 050	107
Administration	2 327	2 324	3
Communication	1 827	1 827	0
Total en heures³	9 138	9 021	117
Total en ETC transposés⁴ (total des heures / 1 826,3 heures) ⁵	5	4,94	0,06

Ce rapport annuel présente également une association entre les résultats atteints pour chacun des objectifs ciblés par le stratégique 2011-2016 et les ressources humaines affectées aux différents projets.

Accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 19 de la Loi sur l'Institut national des mines, les membres du personnel de l'Institut sont nommés selon le plan d'effectif établi par règlement de l'Institut. Ainsi, seul le président-directeur général est nommé par décret ministériel. L'équipe de l'Institut national des mines est un exemple de diversité et d'accès à l'égalité en emploi. En effet, l'équipe compte une majorité de femmes, dont une personne immigrante.

Formation du personnel

Afin de soutenir le développement professionnel de chaque employé, les besoins en formation continue sont définis et convenus à l'avance, avec la personne concernée, lors de son évaluation annuelle.

Le recours ponctuel à des ressources externes demeure incontournable, afin d'assurer le maintien des activités de veille, de réaliser certains projets prévus au plan d'action 2016-2017 et de traiter différents dossiers particuliers pour lesquels l'Institut national des mines ne dispose pas de l'expertise nécessaire à l'interne.

³ Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires effectuées par le personnel permanent et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

⁴ Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

⁵ Cette façon de présenter l'information découle d'une décision du Conseil du trésor du 17 mai 2016 (C.T. 216343) concernant l'établissement du niveau d'effectif dont dispose chaque ministre pour l'ensemble des organismes publics dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique et dont il est responsable.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

Contrats de services

Pour la gestion et le contrôle de ses effectifs, l'Institut s'appuie sur la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (ci-après la LGCE) (RLRQ, chapitre G-1.011) et la Loi sur les contrats des organismes publics (C-65.1)

CONTRATS DE SERVICES, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ OU PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2016 ET LE 31 MARS 2017

	NOMBRE	VALEUR (\$)
Contrats de services avec une personne physique ⁶	0	0
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ⁷	0	0
Total des contrats de services	0	0

⁶ Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

⁷ Inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services

Gestion et contrôle des effectifs

Le tableau suivant est conforme à la Loi sur la fonction publique, qui stipule qu'une organisation publique doit faire état de son effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, par catégorie d'emploi. De son côté, la LGCE prévoit qu'une organisation publique doit faire état dans son rapport annuel de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de son effectif exprimé en heures rémunérées pour l'exercice 2016-2017.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN HEURES RÉMUNÉRÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

CATÉGORIES D'EMPLOI ⁸	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2017
1. Personnel d'encadrement	500	0	500	0,27	1
2. Personnel professionnel	4 984	0	4 984	2,72	2
3. Personnel infirmier					
4. Personnel enseignant					
5. Personnel du bureau technicien et assimilé	1 827	0	1 827	1	1
6. Agents de la paix					
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service					
Total en heures	7 311	0	7 311		
Total en ETC transposés (Total des heures / 1 826,3 h)	4	0		4	4

Ressources financières

En 2016-2017, les dépenses reliées aux services professionnels totalisant 228 441 \$ pour la réalisation des actions prévues au plan stratégique 2011-2016 sont comparables à celles de l'année 2015-2016, qui étaient de 229 194 \$.

Comparé à une organisation de taille similaire et financée par le gouvernement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ, la principale différence des charges de l'Institut concerne les salaires, ainsi que les frais de logement et d'occupation.

L'Institut est hébergé dans des locaux du Centre de formation professionnelle Val-d'Or, loués 1 \$ par an à la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSOB), alors que l'autre organisme a dû déboursier 50 000 \$ pour une période de 9 mois, ce qui représente une économie considérable. Quant aux salaires ils sont également plus bas que les salaires du personnel de cette organisation comparable.

⁸ Les étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

Ressources informationnelles

L'Institut national des mines bénéficie également d'un accès à l'infrastructure informatique de la CSOB. Cet accès à un réseau informatique performant et sécurisé, de même que les services de soutien technique professionnel permettent de minimiser les investissements en informatique tout en respectant en tous points le cadre législatif et administratif du gouvernement. Grâce à l'entente conclue avec la CSOB, l'Institut dispose de la capacité nécessaire pour atteindre les objectifs prévus à son plan stratégique. Il demeure toutefois tributaire du développement des ressources informationnelles de cette commission scolaire, notamment en ce qui concerne les stratégies d'acquisition et le parcours de mise à niveau des logiciels des postes de travail.

Par ailleurs, des investissements ont été nécessaires pour développer le site Web de l'Institut et la base de données permettant de faire le suivi de l'inventaire de l'offre de formation minière. Ces investissements ont été effectués essentiellement entre 2010 et 2013 et incorporé au budget de fonctionnement pour atteindre les objectifs et les cibles découlant du plan stratégique 2011-2016. Pendant cette période, la collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec nous a permis de développer 28 tableaux de bord accessibles en ligne et conçus à partir de données publiques consolidées. Ces tableaux générés automatiquement, également utilisés par l'Institut à des fins de positionnement stratégique, constituent une base de données qui représente désormais un outil fonctionnel contribuant à la production de portraits utiles au suivi des besoins en formation minière. De plus, une analyse de performance et de validation des données a débuté en 2016-2017, suivie d'une formation sur la gestion de la base de données. En 2016-2017, les investissements en ressources informationnelles ont permis à la population d'accéder à une gamme de plus en plus considérable de documents, dont des présentations, des vidéos, des rapports, des articles et le bulletin de veille *Mine@venir*.

Depuis le printemps 2014, l'Institut national des mines diffuse aussi de l'information par l'intermédiaire des médias sociaux. Une politique interne à l'intention du personnel a donc été élaborée afin d'encadrer leur utilisation. Toutefois, la structure actuelle du site Web ne permet pas d'optimiser l'utilisation de ces médias. La section consacrée à l'offre de formation minière doit également être revue et bonifiée pour répondre aux besoins d'une importante clientèle cible, soit les conseillers d'orientation du Québec. Dans ce but, il faudra notamment compléter et enrichir les fiches de chaque programme de formation minière. La refonte du site est devenue impérative. Elle permettra d'atteindre plus aisément les organismes internationaux et de faire connaître davantage les nombreux programmes de formation minière offerts par les établissements d'enseignement du Québec, pour ainsi promouvoir l'image de marque de la formation minière au Québec.

L'Institut a toujours porté une attention particulière aux standards et aux normes gouvernementales en matière de ressources informationnelles. Conséquemment, dans le contexte du moratoire décrété par le Conseil des ministres pour le développement ou la refonte de sites Web, l'Institut attend depuis plus d'un an un suivi du Secrétariat à la communication gouvernementale du Québec, qui déterminera les nouvelles modalités pour la création de sites Web gouvernementaux. D'ailleurs, il a offert sa collaboration au Secrétariat à la communication gouvernementale du Québec afin d'être un organisme pilote dans la réalisation de son mandat. Il suit attentivement l'évolution du dossier de la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement en participant régulièrement au Forum des dirigeants de l'information.

Développement durable

L'Institut a réalisé deux actions concrètes au cours de l'exercice 2016-2017, répondant aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. L'essai intitulé *Favoriser la sécurisation culturelle des Autochtones en formation minière au Québec* correspond à l'objectif 6.3, qui soutient la participation publique dans le développement des collectivités. De plus, le rapport *Projet pilote de formation à distance : compte rendu de l'expérimentation* se rapporte à l'orientation « Soutenir la mobilité durable », qui consiste à rendre accessible la formation numérique partout sur le territoire du Québec.



AU SUJET DES COMITÉS

L'Institut national des mines comptait six comités en 2016. Lors de la réunion du conseil d'administration en février 2017, les membres de l'Institut ont ajouté le comité de planification stratégique à la liste des comités et ont fusionné le comité de veille stratégique avec celui des communications. Ainsi, l'Institut compte toujours six comités. Pour mieux résumer l'année 2016-2017, tous les comités figureront dans cette section du rapport.

Comité d'audit

Le comité d'audit de l'Institut national des mines est composé de quatre membres du conseil d'administration, du président-directeur général et de l'adjointe administrative, agissant (sans droit de vote) à titre de secrétaire. Chaque membre de ce comité doit posséder des connaissances de base en gestion, et au moins un membre doit avoir des connaissances spécialisées en comptabilité ou connexes à la gestion financière.

Les représentants du Vérificateur général du Québec sont invités à participer aux rencontres du comité d'audit dans le cadre de la planification et de la présentation de l'audit des états financiers annuels. Les sujets suivants ont été abordés au cours de ces rencontres :

- ⚙ l'analyse des prévisions budgétaires 2016-2017 ;
- ⚙ l'adoption des états financiers clos le 31 mars 2016, à la suite de la présentation des résultats de l'audit effectué par le Vérificateur général du Québec ;
- ⚙ le suivi des résultats financiers au 31 décembre 2016 ;
- ⚙ la présentation du plan d'audit 2016-2017 par le Vérificateur général du Québec.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines de l'Institut national des mines est composé de quatre membres du conseil et du président-directeur général. En 2016-2017, les travaux du comité ont porté sur le suivi d'un dossier administratif et du plan d'effectif annuel.

Comité de veille stratégique

Le comité de veille stratégique de l'Institut national des mines est composé de six membres du conseil d'administration et d'une chargée de projet de l'Institut. Ce comité discute notamment des thématiques à surveiller dans la publication *Mine@venir*. En décembre 2016, la production du bulletin de veille a été relayée à la conseillère en communication et sera

désormais traité par le département des communications. En 2017, avec l'arrivée des nouveaux membres au conseil d'administration, le comité de veille stratégique a été fusionné avec le comité des communications. À noter que les orientations établies au cours des exercices précédents ont permis d'atteindre les objectifs fixés pour 2016-2017. Par conséquent, aucune réunion du comité de veille stratégique ne s'est tenue en 2016-2017.

Comité des communications

Le comité des communications de l'Institut est composé de trois membres du conseil, du président-directeur général et de la conseillère en communication. En 2016-2017, une rencontre du comité des communications a eu lieu le 21 mars 2017. Ce comité a d'ailleurs approuvé le contenu du plan d'action en communication 2017-2018, analysé les résultats du sondage d'appréciation des lecteurs concernant le bulletin de veille stratégique *Mine@venir* et établi les thèmes de recherche à privilégier en 2017-2018.

Comité d'analyse des projets

Le comité d'analyse des projets de l'Institut est composé de quatre membres du conseil et du président-directeur général. Aucune réunion ne s'est tenue en 2016-2017.

Comité de régie interne

Le comité de régie interne de l'Institut national des mines, auparavant nommé comité des règles de régie interne, est composé du président, du président-directeur général et d'au moins deux membres du conseil d'administration. Il a comme principale responsabilité l'élaboration et la mise à jour des projets de règlement de régie interne pour encadrer le fonctionnement du conseil d'administration, son rôle et celui de ses dirigeants, notamment au regard de ses obligations légales en tant qu'organisme gouvernemental. Aucune réunion ne s'est tenue en 2016-2017.

Comité de planification stratégique

Le comité de planification stratégique a comme responsabilité l'élaboration du plan stratégique 2018-2023. Il est composé du président, du président-directeur général et d'au moins trois membres du conseil d'administration. Il peut obtenir les services d'un ou d'une secrétaire de comité (habituellement un membre du personnel de l'Institut). Aucune rencontre du comité ne s'est tenue en 2016-2017. Cependant, un calendrier de rencontres sera établi dès les premiers jours de l'exercice 2017-2018 et permettront l'avancement du dossier du plan stratégique.

RÉSULTATS RELATIFS AUX OBJECTIFS DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2016

Dans cette section, les objectifs sont présentés sur un horizon de trois ans, soit à partir de l'exercice 2013-2014, jusqu'au terme de la période visée par le présent rapport.

Une première demande de prolongation d'une année du plan stratégique 2011-2016 a été adressée au Secrétariat du Conseil du trésor, suivie d'une seconde demande de prolongation pour l'année 2017-2018. Les engagements dont la réalisation est prévue en 2017-2018 sont suffisamment nombreux pour permettre une reddition de comptes dans le prochain rapport annuel de gestion.

ENJEU 1

Le déploiement optimal de l'offre de formation

ORIENTATION

Favoriser un déploiement optimal de l'offre de formation permettant de répondre aux besoins générés par le développement de l'industrie minière.

AXE D'INTERVENTION I VEILLE STRATÉGIQUE

Objectif 1 : Produire et diffuser de l'information objective sur l'évolution du contexte de formation de la main-d'œuvre en lien avec l'industrie minière.

Indicateur A.1.1 – Structure de veille stratégique mise en place (au plus tard le 31 mars 2012)

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTATS ATTEINTS POUR LA STRUCTURE DE VEILLE ET POUR LA PUBLICATION. RESSOURCES UTILISÉES : 900 HEURES			
	2016-2017	2015- 2016	2014-2015	2013-2014
	Maintien des activités de veille Évaluation de la performance de la structure du bulletin de veille <i>Mine@venir</i> auprès des abonnés Optimisation de la fréquence de publication et du nombre de nouvelles publiées	Maintien des activités de veille Bulletin spécial <i>Journée internationale des femmes</i>	Maintien des activités de veille Ajout de la section « Coup de cœur » de l'INMQ	Maintien des activités de veille Redéfinition des sujets et des thématiques d'indexation

Enjeu I - Le déploiement optimal de l'offre de formation

Indicateur A.1.2 - Publication périodique de résultats de veille stratégique (après le 31 mars 2012)

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTATS ATTEINTS POUR LA STRUCTURE DE VEILLE ET POUR LA PUBLICATION. RESSOURCES UTILISÉES : 900 HEURES			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
	Diffusion de 20 bulletins quinzomadaires <i>Mine@venir</i> et de 9 bulletins hebdomadaires (à compter du 2 février 2017) Promotion du bulletin <i>Mine@venir</i> lors d'événements ciblés Optimisation de la publication d'articles sélectionnés du bulletin et diffusion accrue par les médias sociaux	Diffusion de 24 bulletins quinzomadaires <i>Mine@venir</i> Promotion du bulletin <i>Mine@venir</i> lors d'événements ciblés En plus du bulletin <i>Mine@venir</i> disponible sur le site Web de l'INMQ, publication d'articles sélectionnés découlant de la veille stratégique et diffusion par les médias sociaux	Diffusion de 25 bulletins quinzomadaires <i>Mine@venir</i> Promotion du bulletin <i>Mine@venir</i> lors d'événements ciblés En plus du bulletin <i>Mine@venir</i> disponible sur le site Web de l'INMQ, publication d'articles sélectionnés découlant de la veille stratégique et diffusion par les médias sociaux	Optimisation de la diffusion du bulletin <i>Mine@venir</i> Diffusion de 23 bulletins quinzomadaires <i>Mine@venir</i>

AXE D'INTERVENTION 2

INVENTAIRE DE L'OFFRE DE FORMATION ACTUELLE

Objectif 2 : Inventorier l'offre de formation des établissements d'enseignement en lien avec le développement de l'industrie minière.

Indicateur A.2.2 - Base de données évolutive disponible au 31 mars 2012

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 90 HEURES			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
	Mise à jour annuelle et bonification de la base de données sur la formation offerte en établissement d'enseignement en lien avec l'industrie minière	Production d'un portrait des 15 programmes de formation minière les plus populaires en 2016 dans le secteur minier québécois Production d'un portrait sur les besoins en matière de compétences de la main-d'œuvre de l'industrie minière	Fin de l'élaboration de la nouvelle base de données Production d'un portrait des 15 formations minières les plus populaires en 2015 dans le secteur minier québécois	Élaboration d'une base de données plus complète et plus performante, avec le soutien de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et des ministères sectoriels concernés, pour l'obtention de nouvelles données statistiques permettant de générer des portraits pour des formations ciblées

Objectif 3 : Établir un portrait de la formation dispensée dans les entreprises en lien avec le développement de l'industrie minière.

Indicateur A.2.3 - Rapport soumis au CA au 31 mars 2013

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 270 HEURES			
	2016-2017	2015- 2016	2014-2015	2013-2014
	Réalisation d'une enquête auprès des entreprises pour la mise à jour du rapport <i>Portrait de la formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel</i> (publié d'abord en 2013) Analyse comparative avec les données de 2013 (en cours), et intérêt particulier porté aux nouvelles technologies, notamment celles qui sont liées à l'automatisation accrue des engins mobiles	Nouveau partenariat établi avec la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) dans le cadre du projet en cours sur la formation des travailleurs autochtones et inuits Présentation des résultats préliminaires pendant le congrès Québec Mines 2015	Démarrage d'une étude sur les meilleures pratiques en entreprise au Québec et au Canada pour la formation des travailleurs autochtones et inuits	Diffusion du rapport <i>Portrait de la formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel</i> (2013) Réflexion sur l'établissement d'un portrait des meilleures pratiques en entreprise et dans le réseau public pour la formation des travailleurs autochtones et inuits au Québec et au Canada

Objectif 4 : Inventorier les centres d'expertise du Québec contribuant ou pouvant contribuer au développement de l'offre de formation qui s'adresse à l'industrie minière.

Indicateur A.2.4 - Base de données disponible au 31 mars 2012

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 90 HEURES			
	2016-2017	2015- 2016	2014-2015	2013-2014
	Mise à jour de l'inventaire des centres d'expertise du Québec contribuant au développement de l'offre de formation s'adressant à l'industrie minière, entre autres pour le graphite, les terres rares et le lithium	Diffusion du rapport <i>Interventions québécoises en recherche et formation minière sur la scène internationale</i>, réalisé en partenariat avec la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM	Démarrage d'un projet sur l'offre de formation minière internationale au Québec Décision de mise à jour de l'inventaire produit en 2011-2012 (avant sa diffusion sur le site Web)	Amorce d'une réflexion portant sur l'élaboration d'une stratégie de promotion concertée de l'offre de formation internationale des centres québécois d'expertise minière

Enjeu I - Le déploiement optimal de l'offre de formation

AXE D'INTERVENTION 3

ESTIMATION DES BESOINS DE FORMATION PAR RÉGION

Objectif 5 : Mettre en place des pratiques, des outils et des services qui permettent de déterminer les besoins de formation et leur répartition géographique.

Indicateurs A.3.5 - Modèle d'estimation disponible au 31 décembre 2013

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT ATTEINT PARTIELLEMENT. RESSOURCES UTILISÉES : 180 HEURES			
	2016-2017	2015- 2016	2014-2015	2013-2014
	Démarrage des travaux du comité arrimage pour la mise à jour des besoins de main-d'œuvre 2017-2027 Documentation des effets de l'automatisation accrue des engins miniers mobiles sur les besoins de formation	Sous l'impulsion d'Emploi-Québec, début d'une réflexion du conseil d'administration de l'INMQ sur les modifications à apporter au modèle d'estimation des besoins de main-d'œuvre	Réalisation du projet de mise à jour de l'estimation des besoins de main-d'œuvre dans le domaine des mines par deux firmes externes supervisées par le comité arrimage (au sein duquel siège l'INMQ)	Participation au financement, à la planification des travaux préliminaires et à la préparation de questions précises relatives aux besoins de formation découlant des prévisions des besoins de main-d'œuvre Sélection des firmes externes mandatées pour réaliser cette enquête, analyser les données et produire le rapport final

Indicateurs A.3.5 - Estimations disponibles annuellement

CIBLE PLURIANNUELLE				
	2016-2017	2015- 2016	2014-2015	2013-2014
	Suivi du nombre d'inscriptions à la formation professionnelle dans quatre cours miniers : extraction du minerai, forage-dynamitage, forage au diamant et traitement du minerai.	Diffusion de l'étude <i>Estimation des besoins de main-d'œuvre du secteur minier au Québec pour 2015-2025</i>, réalisée en partenariat avec le CSMO Mines et Emploi-Québec (comité arrimage).	Production et diffusion par l'INMQ d'un premier portrait sur les formations minières les plus populaires, basé sur sa nouvelle banque de données (plutôt que sur l'estimation des besoins de main-d'œuvre, non encore disponible).	Préparation de plusieurs questions, par l'INMQ, pour faire le lien entre les emplois offerts et la formation exigée par les entreprises minières lors de l'embauche de nouveaux employés. Report de la mise à jour des données sur les besoins de main-d'œuvre dans le domaine des mines prévue en 2013 (nouvelle échéance : automne 2014).

AXE D'INTERVENTION 4**OUTILS SOUTENANT L'OPTIMISATION DE L'OFFRE**

Objectif 6 : Développer un réseau de partenaires facilitant l'identification et le recrutement d'étudiants.

Indicateur A.4.6 - Portrait de la disponibilité d'étudiants annuellement (à compter du 31 mars 2013)

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 450 HEURES			
	2016-2017	2015- 2016	2014-2015	2013-2014
	Développement d'une image de marque de la formation minière et de l'expertise des établissements d'enseignement au Québec Portraits diffusés sous forme d'articles et de vidéos présentant la formation qui mène à des métiers et professions du secteur minier sur le répertoire PPO, destiné aux enseignants en projet personnel d'orientation (PPO) au secondaire Diffusion de vidéos présentant la formation qui mène à des métiers et professions du secteur minier sur le site Web monemploi.com	Diffusion d'articles au sein du réseau de partenaires valorisant les stages en entreprise et tenant compte de la disponibilité et des compétences des étudiants Conception, réalisation et diffusion d'un livre de photographies assurant la promotion de la formation, des métiers et des professions du secteur minier auprès des conseillers d'orientation et des élèves en choix de carrière Élargissement du réseau de contacts lors du congrès et du colloque de l'AQISEP, rassemblant des conseillers d'orientation, des enseignants en PPO et des directions d'école	Élargissement continu du réseau (notamment par une contribution à l'École de terrain Abitibi 2014 pour les étudiants de la francophonie diplômés en géologie)	Réseau élargi à de nouveaux partenariats stratégiques avec l'AQISEP, Éducation internationale et l'Association minière du Québec (AMQ)

Enjeu I - Le déploiement optimal de l'offre de formation

Objectif 7 : Mettre en place des pratiques et des outils qui permettent d'optimiser le déploiement de l'offre de formation.

Indicateur A.4.7 - Outils d'évaluation au 31 mars 2013

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 450 HEURES			
	2016-2017	2015- 2016	2014-2015	2013-2014
	Création d'une liste de cours numériques accessibles à distance et en lien avec la formation minière offerte au Québec Révision du processus de production de cours numériques Contribution à l'élaboration du projet SAMI-PRO, destiné à la clientèle de la formation professionnelle minière	Lancement de la deuxième formation professionnelle minière à distance (Santé et sécurité du travail) Élaboration d'un cours assisté par ordinateur portant sur le forage d'exploration minière et offre de cours par les cégeps et par l'Université Laval Élaboration et conception d'un cours à distance de niveau collégial pour les superviseurs miniers de premier niveau	Publication d'un rapport public et d'un avis formel au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur l'apprentissage par simulateur Lancement de la première formation professionnelle minière à distance découlant du projet pilote Élaboration et conception de deux autres cours à distance sur des thèmes propres au secteur minier	Démarrage d'une étude sur l'utilisation de simulateurs pour la formation professionnelle d'opérateurs d'engins miniers Démarrage d'un ambitieux projet pilote sur la formation à distance appliquée au domaine des mines

Objectif 8 : Mettre en place un réseau d'organisations contribuant à l'optimisation de la livraison de l'offre de formation.

Indicateur A.4.8 - Réseau fonctionnel au 31 mars 2013

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 450 HEURES			
	2016-2017	2015- 2016	2014-2015	2013-2014
	Présence régulière de l'INMQ sur les tribunes considérées comme stratégiques Affirmation de leadership pour la promotion nationale et internationale de la formation minière offerte au Québec, par l'organisation d'un colloque sur l'automatisation Mise en place d'un processus de traitement des demandes reçues à l'Institut pour de la formation minière à l'international	Présence régulière de l'INMQ sur les tribunes considérées comme stratégiques Leadership assumé dans l'élaboration de projets de formation minière sur la scène québécoise Développement du réseau international (conférences et rencontres ciblées portant sur des projets dans la francophonie)	Présence de l'INMQ sur les tribunes considérées comme stratégiques pour la mise en place de son réseau Collaboration accrue avec les partenaires pour l'élaboration de projets de formation minière sur la scène québécoise et à l'international	Présentation de l'offre de partenariat de l'INMQ sur différentes tribunes Démonstration du pouvoir d'influence de l'INMQ et proposition de trois priorités : la formation professionnelle à l'aide de simulateurs miniers, la formation à distance mettant différentes technologies à profit et la promotion internationale concertée de l'offre de formation minière des établissements d'enseignement secondaire, collégial et universitaire du Québec

ENJEU 2

Une offre de formation d'avant-garde

ORIENTATION

Contribuer au développement d'une offre de formation d'avant-garde en réponse aux besoins évolutifs des compétences requises par l'industrie minière qui mise sur une main-d'œuvre capable d'innovation et d'adaptation.

AXE D'INTERVENTION 5

DOCUMENTATION DE TENDANCES À L'ORIGINE DU CHANGEMENT

Objectif 9: Établir un portrait de l'évolution des besoins en matière de compétences de la main-d'œuvre de l'industrie minière.

Indicateur A.5.9 - Portrait annuel des besoins (à compter du 31 mars 2013)

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 900 HEURES			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
	Thème récurrent des articles publiés dans <i>Mine@venir</i> Analyse d'une expérimentation réalisée avec des partenaires québécois et ontariens sur la formation par simulateur et diffusion du rapport <i>Pour une implantation réussie de la formation par simulateur d'engins miniers au Québec</i> Publication d'articles sur ce thème dans des revues spécialisées Tournée de conférences à travers le Québec sur la mine du futur et les nouvelles compétences qui y sont associées	Thème récurrent des articles publiés dans <i>Mine@venir</i> Publication d'un portrait sur les besoins en matière de compétences de la main-d'œuvre de l'industrie minière. Début des démarches pour l'implantation de l'apprentissage par simulateur minier	Thème récurrent des articles publiés dans <i>Mine@venir</i> Publication d'articles sur ce thème dans des revues spécialisées	Diffusion du portrait de la formation dispensée par les entreprises minières à leur personnel Participation accrue de l'INMQ aux travaux du comité des ressources humaines de l'AMQ traitant de cette question Incorporation aux activités de veille d'une thématique sur les compétences de la main-d'œuvre minière

Enjeu 2 - Une offre de formation d'avant-garde

Objectif 10 : Établir un portrait des tendances en matière de recherche scientifique et technologique, et d'innovation organisationnelle, sociale et commerciale relatives au développement des compétences de la main-d'œuvre de l'industrie minière à l'échelle nationale et internationale.

Indicateur A.5.10 - Portrait comparatif international annuel (à compter du 31 mars 2014)

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT DÉPASSÉ. RESSOURCES UTILISÉES : 270 HEURES			
	2016-2017	2015- 2016	2014-2015	2013-2014
	Organisation d'un colloque sur l'automatisation et la robotisation Tournée de conférences à travers le Québec sur la mine du futur, la formation, la main-d'œuvre et les compétences recherchées Publications régulières sur les tendances en matière de développement des compétences dans les revues spécialisées, dans les médias traditionnels et sur le Web	Ajout du thème de l'automatisation accrue des équipements et des processus miniers aux activités de veille et aux publications en découlant Diffusion du rapport <i>Interventions québécoises en formation et en recherche minière sur la scène internationale</i> Nouveau mandat sur ce thème confié à l'INMQ et intégré à la Vision stratégique du développement minier du Québec Publications régulières sur les tendances en matière de développement des compétences dans les médias traditionnels et sur le Web	Diffusion d'un rapport sur l'apprentissage par simulateur Publications régulières sur le développement des compétences dans les médias traditionnels et sur le Web	Incorporation de cette thématique aux activités de veille en vue d'établir un portrait des tendances mondiales relatives au développement des compétences Recherche sur l'utilisation de simulateurs miniers pour le développement des compétences des opérateurs d'engins miniers Réflexion sur les meilleures pratiques relatives au développement de nouvelles compétences pour la formation de travailleurs autochtones et inuits

AXE D'INTERVENTION 6

ACTUALISATION DE L'OFFRE DE FORMATION

Objectif 11 : Conseiller le ministre sur les modifications à apporter à l'offre de formation s'adressant à l'industrie minière.

Indicateur A.6.11 - Recommandations et avis

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 270 HEURES			
	2016-2017	2015- 2016	2014-2015	2013-2014
	Transmission d'un avis formel au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'optimisation de l'offre de formation minière du Québec à l'international	À la demande du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), dépôt du rapport <i>Interventions québécoises en formation et en recherche minière sur la scène internationale</i> Début de la rédaction d'un avis découlant de ce rapport	Transmission d'un avis formel au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur la formation par simulation pour les opérateurs d'engins miniers surdimensionnés	Réalisation de travaux préliminaires à la production d'un avis sur l'utilisation de simulateurs miniers pour la formation d'opérateurs d'engins miniers Réalisation de travaux préliminaires à la production d'un avis portant sur l'évaluation de matériel pédagogique inspiré des roches, des minéraux et des mines pour l'enseignement des sciences au 2 ^e et au 3 ^e cycle du primaire À la demande du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS), démarrage des travaux visant à proposer une stratégie de promotion internationale concertée de l'offre de formation minière des établissements d'enseignement

Enjeu 2 - Une offre de formation d'avant-garde

AXE D'INTERVENTION 7

DÉVELOPPEMENT D'ENVIRONNEMENTS ÉDUCATIFS ADAPTÉS

Objectif : 12 : Documenter et structurer des approches et des stratégies adaptées aux spécificités des différentes clientèles étudiantes et des entreprises.

Indicateur A.7.12 - Portfolio d'approches et de stratégies en continu (à compter du 31 mars 2013)

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT DÉPASSÉ. RESSOURCES UTILISÉES : 720 HEURES.			
	2016-2017	2015- 2016	2014-2015	2013-2014
	Diffusion de l'essai <i>Favoriser la sécurisation culturelle des Autochtones en formation minière au Québec</i> Réalisation de vidéos présentant des portraits de travailleuses du secteur minier, diffusées lors de la Journée internationale des femmes, notamment d'une travailleuse crie Participation au comité provincial Femmes de métier dans le secteur minier, mis sur pied par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) 1) Conférence offerte au Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie de l'Abitibi-Témiscamingue, 2) conférence offerte lors de l'événement Trésor du Nord et 3) animation d'un panel de discussion lors du rendez-vous Objectif Nord	Poursuite des travaux et des échanges sur les pratiques adaptées aux clientèles autochtones et inuites Conception, réalisation et diffusion d'un livre de photographies assurant la promotion de la formation, des métiers et des professions du secteur minier auprès des conseillers d'orientation et des élèves en choix de carrière Réalisation de vidéos présentant des portraits de travailleuses du secteur minier, diffusées lors de la Journée internationale des femmes Participation au comité provincial Femmes de métier dans le secteur minier, mis sur pied par le CIAFT	Documentation des pratiques de formation des clientèles nordiques autochtones et inuites Organisation d'un atelier de travail sur ce thème pendant le congrès Québec Mines 2014 Réalisation de vidéos présentant des portraits de travailleuses du secteur minier, diffusées lors de la Journée internationale des femmes	Réflexion sur l'élaboration d'un portrait des meilleures pratiques en entreprise et dans le réseau public pour la formation des travailleurs autochtones et inuits au Québec et au Canada Contribution à l'École de terrain Abitibi 2014, destinée aux jeunes géologues de la francophonie, dans une perspective de promotion de l'offre de formation minière des établissements d'enseignement du Québec

Objectif 13: Contribuer à la définition d'approches et de stratégies misant sur les technologies de pointe.

Indicateur A.7.13 - Projets pilotes ou expérimentation avec des partenaires (un projet d'ici 2013)

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT DÉPASSÉ. RESSOURCES UTILISÉES : 360 HEURES			
	2016-2017	2015- 2016	2014-2015	2013-2014
	Organisation d'un colloque sur l'automatisation et la robotisation Tournée de conférences à travers le Québec sur la mine du futur, la formation, la main-d'œuvre et les compétences recherchées Publications régulières sur les tendances en matière de développement des compétences dans les revues spécialisées, dans les médias traditionnels et sur le Web Contribution au développement du matériel numérique SAMI-PRO avec le CTREQ	Lancement de la deuxième formation professionnelle minière à distance (Santé et sécurité du travail) Élaboration d'un cours assisté par ordinateur sur le forage d'exploration minière et offre de ce cours dans les cégeps et à l'Université Laval Conception d'un cours à distance de niveau collégial pour les superviseurs miniers de premier niveau Conception d'un cours à distance sur la réglementation spécifique aux mines souterraines	Lancement du premier cours de formation professionnelle minière à distance découlant du projet pilote Élaboration de deux autres cours à distance sur des thèmes préconisés par l'industrie	Poursuite du projet pilote Modèle préliminaire d'application des technologies de l'information et de la communication dans la formation de la main-d'œuvre du secteur minier Réalisation d'une étude de la performance de la formation minière par simulation pour les opérateurs d'engins miniers

ENJEU 3

L'attraction et la rétention dans le réseau éducatif

ORIENTATION

Contribuer à l'attraction et à la rétention dans le réseau éducatif ainsi qu'à la promotion des métiers, des professions et de la formation du secteur minéral.

AXE D'INTERVENTION 8

PROMOTION

Objectif 14 : Contribuer aux activités de promotion des programmes de formation en lien avec l'industrie minière.

Indicateur A.8.14 - Ententes de participation et activités (au moins deux ententes ou activités par année)

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT DÉPASSÉ. RESSOURCES UTILISÉES : 900 HEURES			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
	Mise en œuvre du plan de communication Obtention d'une commandite privée pour distribuer gratuitement le livre de photographies visant la promotion de la formation, des métiers et des professions du secteur minier à 600 conseillers d'orientation Diffusion d'une vingtaine d'articles dans des revues spécialisées du secteur de l'éducation et du secteur minier Présentation annuelle de l'INMQ sur des tribunes choisies	Mise en œuvre du plan de communication Conception, réalisation et diffusion de plus de 1 700 exemplaires d'un livre de photographies visant la promotion de la formation, des métiers et des professions du secteur minier Diffusion d'une vingtaine d'articles dans des revues spécialisées du secteur de l'éducation et du secteur minier Présentation annuelle de l'INMQ sur des tribunes choisies	Implantation du plan de communication élaboré antérieurement Présentation de l'INMQ sur différentes tribunes : par ex., congrès Québec Mines 2014, Éducation internationale, MEESR, ISQ, AMQ Poursuite du partenariat avec l'AQISEP	Conception d'un plan de communication qui vise à optimiser les activités promotionnelles de l'INMQ en ciblant les actions les plus pertinentes pour la réalisation de sa mission Présentation de l'INMQ au congrès de la Société de l'industrie minière (SIM) à Besançon (France) Présentation au caucus des députés régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue Présentation à Québec Mines international, au MELS et à l'ISQ Présentation au comité des ressources humaines de l'AMQ et à la Table interordres de l'éducation du Nord-du-Québec

Indicateur A.8.14 - Ententes de participation et activités (au moins deux ententes ou activités par année) (suite)

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT DÉPASSÉ. RESSOURCES UTILISÉES : 900 HEURES (SUITE)			
	2016-2017	2015- 2016	2014-2015	2013-2014
	Poursuite du partenariat avec l'AQISEP Poursuite du partenariat avec le CSMO Mines pour la réalisation du concours Zoom minier et élargissement de l'activité Mines et vie à trois nouvelles régions	Poursuite du partenariat avec l'AQISEP Renouvellement du partenariat avec le CSMO Mines pour la réalisation du concours Zoom minier et pour l'activité Mines et vie	Diffusion d'une vingtaine d'articles dans des revues spécialisées du secteur de l'éducation et du secteur minier Renouvellement du partenariat avec le CSMO Mines pour la réalisation du concours Zoom minier et pour l'activité Mines et vie	Stratégie d'intervention concertée avec l'AQISEP au colloque sur l'approche orientante et à son congrès annuel, et promotion des programmes de formation en lien avec l'industrie minière auprès des conseillers pédagogiques et d'orientation Poursuite du partenariat avec le CSMO Mines pour la réalisation du concours Zoom minier et pour l'activité scientifique Mines et vie

Objectif 15 : Soutenir les activités mises en œuvre pour promouvoir les compétences essentielles préalables à la formation professionnelle ou technique de l'industrie minière.

Indicateur A.8.15 - Nombre d'activités réalisées avec le soutien de l'Institut (au moins une activité par année)

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT DÉPASSÉ. RESSOURCES UTILISÉES : 360 HEURES			
	2016-2017	2015- 2016	2014-2015	2013-2014
	Contribution au projet de soutien en ligne SAMI-PRO pour faciliter l'apprentissage du français et des mathématiques par les élèves adultes inscrits en formation professionnelle dans un programme minier Présentation annuelle de l'INMQ sur des tribunes choisies, notamment au congrès Québec Mines 2016 Financement de l'activité Mines et vie, organisée par le CSMO Mines, et ajout de 3 régions participantes (50 activités) Participation active au colloque de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec	Présentation annuelle de l'INMQ sur des tribunes choisies, notamment au congrès Québec Mines 2015 Financement de l'activité Mines et vie, organisée par le CSMO Mines. Étude interne réalisée auprès de la clientèle autochtone. Soutien financier à l'organisation d'un congrès sur ce thème à Puvirnituq (novembre 2015)	Présentation de l'INMQ sur des tribunes sélectionnées, notamment au colloque annuel de l'AQISEP (mars 2015) et au congrès Québec Mines 2014 Financement de l'activité Mines et vie, organisée par le CSMO Mines	Incorporation de la promotion des compétences essentielles au plan de communication de l'INMQ Présentation de l'INMQ sur des tribunes choisies, notamment au colloque annuel de l'AQISEP sur l'approche orientante (mars 2014) Financement de l'activité scientifique Mines et vie, en partenariat avec le CSMO Mines (destinée aux élèves de 4^e et 5^e secondaire)

Enjeu 3 - L'attraction et la rétention dans le réseau éducatif

Objectif 16 : Contribuer aux activités de promotion et de réseautage à l'échelle nationale et internationale ciblant le recrutement d'étudiants, de professeurs et de chercheurs qui participent au développement de l'innovation dans le secteur minéral.

Indicateur A.8.16 - Nombre d'activités réalisées avec la participation de l'Institut (au moins une activité par année à compter du 31 mars 2013)

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 360 HEURES			
	2016-2017	2015- 2016	2014-2015	2013-2014
	Poursuite du partenariat avec Éducation internationale, l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole et 48^e Nord international pour une série d'activités de réseautage international Contribution à des congrès ciblés sur le développement nordique Participation active au colloque de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec	Poursuite du partenariat avec Éducation internationale, l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole et Québec Mines international pour une série d'activités de réseautage international Accueil de délégations étrangères. Participation à des congrès ciblés sur le développement nordique Nouveau mandat concernant la mise sur pied et l'animation d'un groupe de travail ciblant l'innovation dans le traitement de minéraux stratégiques	Intensification du partenariat avec Éducation internationale, l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole et 48^e Nord international pour une série d'activités de réseautage international Accueil de délégations étrangères. Participation à des congrès ciblés sur le développement nordique (qui devait nécessiter beaucoup d'innovation) Contribution à l'École de terrain Abitibi 2015 Début d'une étude sur la définition d'une stratégie de promotion internationale concertée qui intègre davantage les composantes de formation et de recherche	En vue d'optimiser la participation de l'INMQ à diverses activités promotionnelles, nationales et internationales: incorporation d'activités de réseautage international, de recrutement et d'innovation sur le plan de la communication Participation active du pdg de l'INMQ au conseil d'administration de la Chaire en entrepreneuriat minier UQATUQAM (visant plus précisément le recrutement et l'innovation) Contribution à l'École de terrain Abitibi 2014 (destinée aux géologues de la francophonie) et inclusion de l'INMQ au sein d'un réseau international incluant un grand nombre d'institutions universitaires et gouvernementales du Québec, de la France et du Maroc Conférence donnée par le pdg de l'INMQ au congrès de la Société de l'industrie minière à Besançon et participation au congrès à des fins de réseautage international (automne 2013)

Objectif 17 : Promouvoir l'utilisation d'un contenu éducatif sur l'industrie minérale dans les programmes de formation générale au primaire, au secondaire et au collégial.

Indicateur A.8.17 - Nombre d'interventions auprès des concepteurs de programmes de formation (un niveau de 5 interventions en 2016)

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 360 HEURES			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
	Mise à jour et diffusion de la section « Roches et minéraux » sur le site Web de l'INMQ Poursuite du partenariat avec le CSMO Mines pour l'activité Mines et vie, et ajout de 3 régions participantes (50 activités) Participation à la traduction de documents (de l'anglais au français) du programme Une mine de renseignements, proposé par Mining Matters et destiné à la réalisation d'ateliers thématiques pour les élèves du primaire Poursuite du partenariat avec l'AQISEP pour trouver de nouveaux collaborateurs intéressés à la conception de programmes de formation	Intervention auprès de à l'Association pour l'enseignement de la science et de la technologie au Québec (AESTQ), s'adressant aux enseignants de sciences du secondaire et aux enseignants du primaire Diffusion de la section « Roches et minéraux » sur le site Web de l'INMQ Poursuite du partenariat avec le CSMO Mines pour l'activité Mines et vie Analyse du programme Une mine de renseignements, proposé par Mining Matters et destiné à la réalisation d'ateliers pour les élèves du primaire Poursuite du partenariat avec l'AQISEP pour trouver de nouveaux collaborateurs pour la conception de programmes de formation	Poursuite du partenariat avec le CSMO Mines pour l'activité Mines et vie Implantation sur le site Web de l'INMQ d'un répertoire proposant, aux enseignants du primaire et du secondaire, des activités à réaliser en lien avec les roches et les minéraux	Poursuite du partenariat avec le CSMO Mines pour l'activité Mines et vie (cours de sciences des 4^e et 5^e secondaire) Évaluation de matériel pédagogique existant et inspiré des roches, des minéraux et des mines (enseignement des sciences au 2^e et au 3^e cycle du primaire) et intervention à ce sujet auprès du MELS

Enjeu 3 - L'attraction et la rétention dans le réseau éducatif

Objectif 18: Développer avec des partenaires une stratégie de promotion des études supérieures en vue de soutenir les efforts de recherche et d'innovation du secteur minéral et de contribuer à sa mise en œuvre.

Indicateur A.8.18 - Stratégie mise en place au 31 mars 2013

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 90 HEURES			
	2016-2017	2015- 2016	2014-2015	2013-2014
	Publication de portraits de chercheurs Analyse des retombées de l'École de terrain Abitibi entre 2008 et 2016 sur la géologie d'exploration au Québec Augmentation du nombre d'abonnés au bulletin <i>Mine@venir</i>	Élaboration d'un cours assisté par ordinateur sur le forage d'exploration minière et offre de ce cours dans deux cégeps et à l'Université Laval Contribution à l'École de terrain Abitibi 2016 Conception, réalisation et diffusion d'un livre de photographies présentant des chercheurs du secteur minier et la formation qui mène à ce type d'emploi Nouveau mandat concernant spécifiquement l'innovation en recherche de nouveaux procédés métallurgiques Soutien accru des activités de la Chaire en entrepreneuriat minier UQATUQAM Augmentation du nombre d'abonnés au bulletin <i>Mine@venir</i>	Contribution à l'École de terrain Abitibi 2015 Soutien accru des activités de la Chaire en entrepreneuriat minier UQATUQAM Augmentation du nombre d'abonnés au bulletin <i>Mine@venir</i>	Implantation de certains éléments propres à cette stratégie Incorporation de la thématique « recherche et innovation » aux activités de veille Diffusion régulière d'information stratégique en innovation et recherche grâce au bulletin <i>Mine@venir</i> Contribution à la recherche géologique de l'École de terrain Abitibi 2014 Soutien à l'innovation minière par l'entremise de la Chaire en entrepreneuriat minier UQATUQAM

AXE D'INTERVENTION 9

RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES, DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

Objectif 19 : Développer avec des partenaires une stratégie de promotion de la diplomation auprès des étudiants et contribuer à sa mise en œuvre.

Indicateur A.9.19 - Stratégie mise en place au 31 mars 2014

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 270 HEURES			
	2016-2017	2015- 2016	2014-2015	2013-2014
	Contribution à l'élaboration du portrait <i>Femmes de métiers dans le secteur minier au Québec</i> ainsi que d'un guide à l'intention des employeurs, lancés par le CIAFT dans le cadre du congrès Québec Mines 2016 Publication d'articles mettant en vedette des diplômés dans des programmes de formation minière	Participation à divers comités pilotés par le CIAFT (menant au portrait <i>Femmes de métiers dans le secteur minier</i>) Production, diffusion et promotion d'un portrait des 15 programmes de formation minière les plus populaires en 2016 dans le secteur minier Publication d'articles mettant en vedette des diplômés dans des programmes de formation minière Élaboration et publication d'un livre de photographies visant la promotion de la formation, des métiers et des professions du secteur minier	Implantation de certains éléments additionnels de cette stratégie Production, diffusion et promotion d'un portrait des 15 programmes de formation minière les plus populaires en 2015 dans le secteur minier Présentation et animation sur ce thème dans le cadre de l'initiative autochtone Trésor du Nord, pendant le congrès Québec Mines 2014	Implantation de certains éléments propres à cette stratégie Grâce au partenariat avec l'ISQ et le MELS, l'INMQ dispose de données statistiques à jour sur les inscriptions, la diplomation et l'emploi, permettant la production de portraits utiles à l'établissement de cette stratégie Début d'une réflexion visant à inclure les Autochtones et les Inuits dans cette stratégie

Enjeu 3 - L'attraction et la rétention dans le réseau éducatif

Objectif 20 : Développer avec des partenaires une stratégie de promotion de la diplomation auprès des entreprises et contribuer à sa mise en œuvre.

Indicateur A.9.20 - Stratégie mise en place au 31 mars 2014

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 270 HEURES			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
	Publication d'articles mettant en vedette des diplômés des programmes de formation minière Promotion des offres de stage au Québec auprès des employeurs du secteur minier lors du congrès Québec Mines 2016 Réalisation d'une série de conférences à travers le Québec sur la mine du futur, la formation, la main-d'œuvre et les compétences recherchées	Publication d'articles mettant en vedette des diplômés des programmes de formation minière Diffusion, auprès des entreprises, d'environ 1 700 exemplaires du livre de photographies produit par l'INMQ et faisant la promotion de la formation minière	Organisation, en collaboration avec la table des ressources humaines de l'AMQ, d'un atelier de réflexion regroupant 75 représentants de l'industrie et du secteur de l'éducation pendant le congrès Québec Mines 2014	Renforcement du partenariat avec la table des ressources humaines de l'AMQ (notamment pour l'organisation conjointe d'événements visant la promotion de la diplomation)

Objectif 21 : Contribuer au développement et à la mise à jour des passerelles interordres entre les programmes de formation.

Indicateur A.9.21 - Nombre d'ententes avec recommandation de l'Institut (en continu à compter de 2012-2013)

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT NON ATTEINT, RESSOURCES UTILISÉES : 90 HEURES			
	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014
	Malgré la réflexion en cours à l'Institut à ce sujet et l'émergence de pistes de solution concernant précisément une passerelle entre la formation professionnelle et technique, aucune entente à ce sujet n'a été conclue à ce jour	Aucune entente à ce sujet n'a été conclue	Aucune entente à ce sujet n'a été conclue	Aucune entente à ce sujet n'a été conclue

Objectif 22: Contribuer au développement de processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) ainsi que des diplômes étrangers.

Indicateur A.9.22 - Nombre d'interventions et de recommandations (en continu)

CIBLE PLURIANNUELLE	RÉSULTAT NON ATTEINT. RESSOURCES UTILISÉES : 40 HEURES			
	2016-2017	2015- 2016	2014-2015	2013-2014
	L'INMQ n'a pas réussi à concrétiser cet objectif, qui relève essentiellement de la compétence de deux ordres professionnels, l'Ordre des ingénieurs du Québec et l'Ordre des géologues du Québec	L'INMQ n'a pas réussi à concrétiser cet objectif	Soutien réitéré à l'École de terrain Abitibi 2015 sur cette question (aucun élément nouveau quant à une éventuelle recommandation à l'Ordre des géologues du Québec)	Formulation d'interrogations relatives à la pertinence, pour l'INMQ, de faire une recommandation portant sur la reconnaissance des acquis découlant de l'École de terrain Abitibi 2014. Destinée à l'Ordre des géologues du Québec, cette reconnaissance faciliterait l'adhésion à l'Ordre pour les géologues étrangers qui désirent poursuivre leur carrière au Québec



0.0 ppm
Dy 1M

5 Lr rière
Ca²⁺ 1600 ppm

5 Lr rière
Ca²⁺ 1000

LES ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION	56
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	57
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats et de l'excédent cumulé	59
État de la situation financière	60
État de la variation des actifs financiers nets	61
État des flux de trésorerie	62
NOTES COMPLÉMENTAIRES	63



INSTITUT NATIONAL DES MINES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national des mines (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration et son comité d'audit surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et le conseil d'administration approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit ou le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Robert Marquis
Val-d'Or, le 24 mai 2017



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national des mines, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers

comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

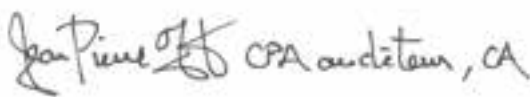
OPINION

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national des mines au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Montréal, le 24 mai 2017



INSTITUT NATIONAL DES MINES

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2017	2016
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec	970 000	970 000	970 000
Intérêts	5 000	5 533	4 706
Ventes de livres	—	9 695	32 499
Autres	16 815	159	3 532
	991 815	985 387	1 010 737
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	592 909	603 314	499 461
Services professionnels	408 875	228 441	229 194
Frais de déplacement	76 000	60 494	50 411
Amortissement des immobilisations corporelles	41 300	18 206	24 420
Publicité et communication	46 100	29 928	42 217
Coût des ventes de livres	—	16 993	41 935
Fournitures et approvisionnements	40 750	14 975	12 109
Frais de formation	6 000	1 844	3 990
Frais financiers	1 100	568	934
Frais de représentation	3 915	3 843	2 161
	1 216 949	978 606	906 832
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(225 134)	6 781	103 905
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	621 210	621 210	517 305
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	396 076	627 991	621 210

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	634 962	586 248
Comptes à recevoir (note 3)	37 157	45 651
Stocks destinés à la revente	2 007	20 371
	674 126	652 270
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	119 686	105 754
	554 440	546 516
ACTIFS FINANCIERS NETS		
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 6)	31 945	48 526
Charges payées d'avance	41 606	26 168
	73 551	74 694
EXCÉDENT CUMULÉ	627 991	621 210

Obligations contractuelles (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



Pour M. François Biron, président du conseil d'administration
 Mme Johanne Fournier, vice-présidente du conseil d'administration



Mme Johanne Jean, présidente du comité d'audit

INSTITUT NATIONAL DES MINES

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017	2017	2016
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(225 134)	6 781	103 905
Amortissement des immobilisations corporelles	41 300	18 206	24 420
Acquisition d'immobilisations corporelles		(1 625)	(2 527)
	41 300	16 581	21 893
Variation de charges payées d'avance	—	(15 438)	(17 455)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(183 834)	7 924	108 343
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	546 516	546 516	438 173
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	362 682	554 440	546 516

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent de l'exercice

Éléments sans incidence sur la trésorerie :

Amortissement des immobilisations corporelles

Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :

Comptes à recevoir

Stocks destinés à la revente

Créditeurs et charges à payer

Charges payées d'avance

Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

Acquisition d'immobilisations corporelles

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations

Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE
AU DÉBUT DE L'EXERCICETRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE
À LA FIN DE L'EXERCICE

2017	2016
\$	\$
6 781	103 905
18 206	24 420
24 987	128 325
8 494	(7 391)
18 364	(20 371)
13 932	(18 278)
(15 438)	(17 455)
25 352	(63 495)
50 339	64 830
(1 625)	(2 527)
(1 625)	(2 527)
48 714	62 303
586 248	523 945
634 962	586 248

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national des mines (l'Institut) est un mandataire de l'État institué en vertu de l'article 3 de la *Loi sur l'Institut des mines* (RLRQ, c. I-13.1.2), le 28 juin 2010, dont la mission est de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

Plus particulièrement, sa mission consiste à :

1. coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier ;
2. estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique ;
3. soumettre au ministre des propositions visant à actualiser l'offre de formation ;
4. participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

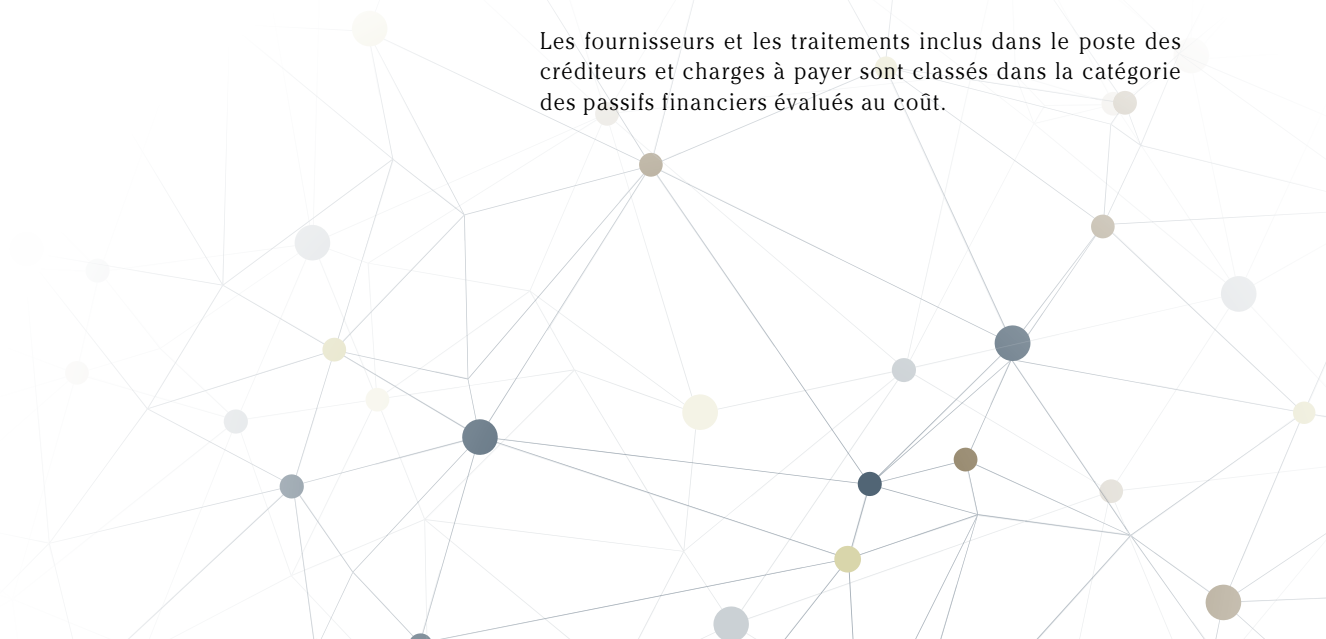
La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tel que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les états financiers comprennent des éléments d'actif financier et de passif financier. Leur évaluation dépend de leur classement comme il est décrit ci-après :

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les comptes à recevoir excluant les taxes à la consommation sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les fournisseurs et les traitements inclus dans le poste des créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.



CONSTATATION DES REVENUS

CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de contribution du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à des revenus dans la mesure où ladite contribution est autorisée, que l'Institut a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elle est comptabilisée en revenus reportés lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les revenus reportés sont virés aux revenus à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

VENTES DE LIVRES

Les revenus provenant de la vente de livres sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et qu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

ACTIFS FINANCIERS

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

STOCKS DESTINÉS À LA REVENTE

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des produits finis se compose du coût des matières premières et d'une juste part de la main-d'œuvre et des frais généraux de fabrication fixes et variables appropriés. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

PASSIFS FINANCIERS

RÉGIME DE RETRAITE

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

Équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	7 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.



3. COMPTES À RECEVOIR

	2017	2016
	\$	\$
Comptes clients	–	2 148
Taxes à la consommation	37 157	43 503
	37 157	45 651

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2017	2016
	\$	\$
Fournisseurs	59 949	58 997
Traitements	39 573	24 145
Avantages sociaux	20 164	20 918
Taxes à la consommation	–	1 694
	119 686	105 754

5. MARGE DE CRÉDIT

L'Institut dispose d'une marge de crédit commerciale d'un montant autorisé de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2016) portant intérêt à la moyenne mensuelle du taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins du Québec majoré d'un pourcentage maximum de 8 % l'an. Au 31 mars 2017, le taux est de 8,20 % (2016 : 8,20 %) et le solde à payer est nul (2016 : 17 \$).



6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Équipement de bureau	Matériel informatique et logiciels	2017
	\$	\$		\$
Coût				
Solde au début	95 716	24 050	49 300	169 066
Acquisition	—	—	1 625	1 625
Solde à la fin	95 716	24 050	50 925	170 691
Amortissement cumulé				
Solde au début	54 448	20 408	45 684	120 540
Amortissement de l'exercice	13 691	2 129	2 386	18 206
Solde à la fin	68 139	22 537	48 070	138 746
Valeur comptable nette	27 577	1 513	2 855	31 945
	Améliorations locatives	Équipement de bureau	Matériel informatique et logiciels	2016
	\$	\$		\$
Coût				
Solde au début	95 716	24 050	46 773	166 539
Acquisition	—	—	2 527	2 527
Solde à la fin	95 716	24 050	49 300	169 066
Amortissement cumulé				
Solde au début	40 756	16 412	38 952	96 120
Amortissement de l'exercice	13 692	3 996	6 732	24 420
Solde à la fin	54 448	20 408	45 684	120 540
Valeur comptable nette	41 268	3 642	3 616	48 526

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Le président-directeur général de l'Institut participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ce régime interemployeurs est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2017, le taux de cotisation pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est passé de 14,38 % à 15,03 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation

prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi l'Institut doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 38 912 \$ (2016 : 42 817 \$). Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

8. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES

Dans le cours normal de son exploitation, l'Institut est exposé à divers risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie d'un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec l'Institut. Le principal actif financier de l'Institut qui est exposé au risque de crédit comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les comptes à recevoir excluant les taxes à la consommation.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales. L'Institut ne croit pas être exposé à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses comptes clients.

Au 31 mars 2017, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi qu'aux comptes à recevoir excluant les taxes à la consommation correspond à leur valeur comptable.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières. L'Institut gère activement le solde de son encaisse et les flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières. L'Institut considère qu'elle détient suffisamment de trésorerie ainsi que de marge de crédit (note 5) afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les fournisseurs et les traitements sont payables dans les 30 jours suivant la date de fin d'exercice. Les flux contractuels non actualisés des fournisseurs et des traitements correspondent à leur valeur comptable.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque pour l'Institut est relié à la marge de crédit. Au 31 mars 2017, le risque de taux d'intérêt est pratiquement nul, car le solde moyen de la marge de crédit est de 17 \$ (2016 : 17 \$).

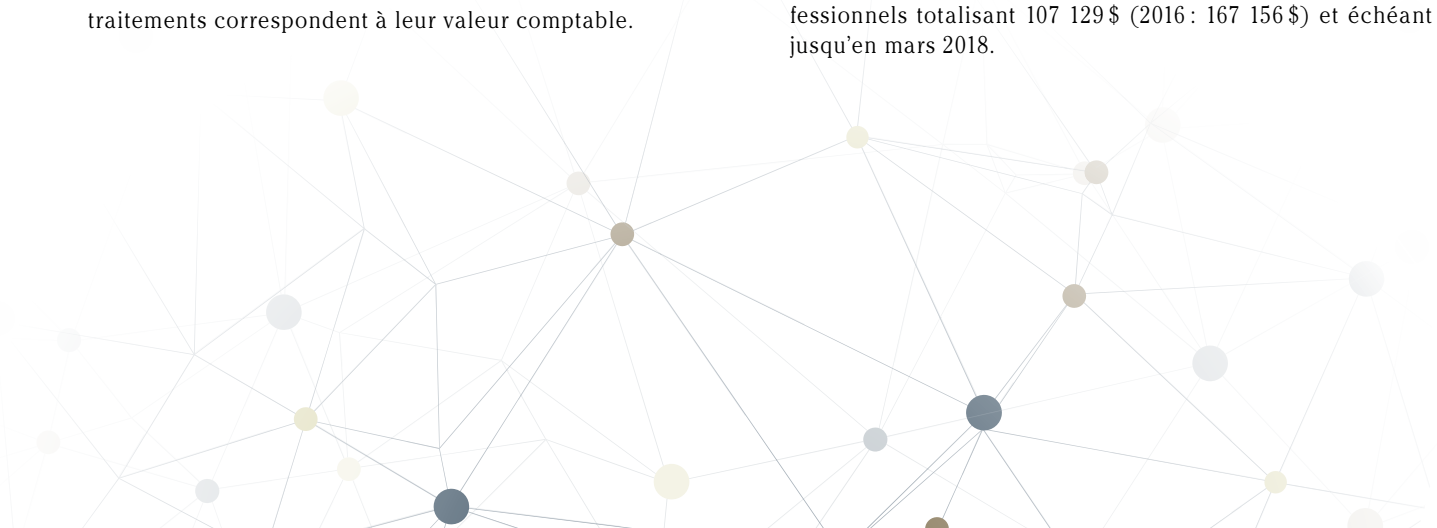
9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, l'Institut a reçu une prestation de services sans contrepartie de la part d'un apparenté au cours de l'exercice. L'estimation des services concernés pour l'exercice 2017 se décrit comme suit : un loyer d'une valeur de 10 062 \$ (2016 : 9 852 \$), l'entretien ménager d'une valeur de 1 144 \$ (2016 : 1 117 \$) et des services informatiques d'une valeur de 3 690 \$ (2016 : 3 600 \$). Aucun montant n'a été comptabilisé à l'égard de cette prestation de service.

10. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Institut est engagé par des contrats pour des services professionnels totalisant 107 129 \$ (2016 : 167 156 \$) et échéant jusqu'en mars 2018.





LE RESPECT DES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Code d'éthique et de déontologie

Le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie qui s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Institut national des mines est en annexe du présent rapport et a été dûment adopté le 25 novembre 2010, par la résolution INM 1011-020. Il est également accessible sur le site Web de l'Institut au www.inmq.gouv.qc.ca.

Il est important de noter qu'aucune irrégularité ni aucun manquement n'ont été observés depuis l'entrée en fonction de chacun des membres du conseil d'administration quant aux règles édictées dans ce règlement.

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Dans le respect de la Loi, l'Institut national des mines a mis en place un site Web qui permet d'informer le public sur le rôle de l'Institut et de donner accès à ses procès-verbaux et à ses règlements de même qu'à diverses informations d'intérêt public. Aucune demande d'accès aux documents en vertu de la Loi n'a été adressée à l'Institut durant l'année 2016-2017.

L'accès aux renseignements personnels dans l'organisme est assuré avec rigueur. Les moyens mis en place pour assurer la protection de ces renseignements sont respectés intégralement.

Section « Transparence » du site Web de l'Institut national des mines

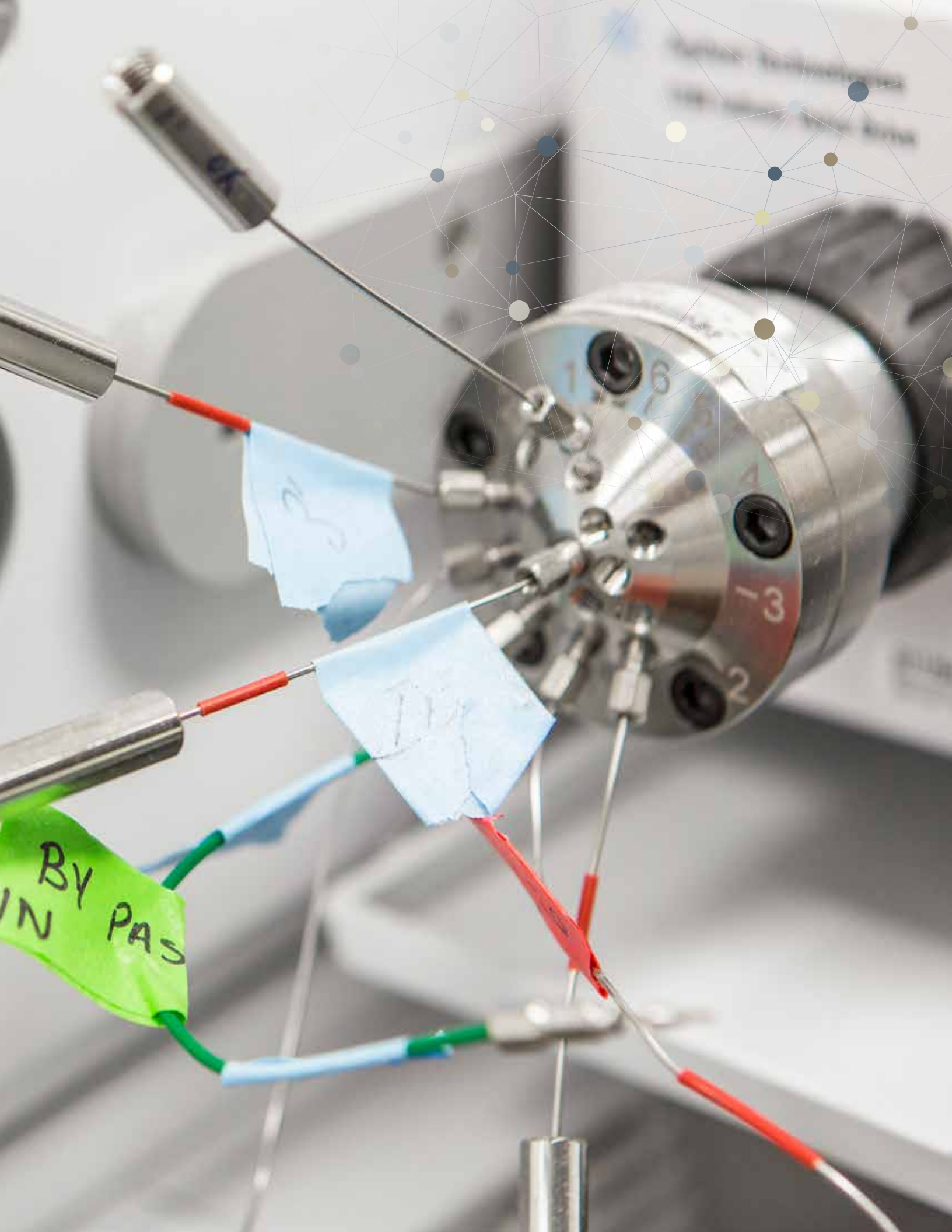
Dans le cadre de l'application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, l'Institut propose une section nommée « Transparence », sur son site Web, qui facilite l'accès à l'information concernant l'organisation.

Loi sur l'administration publique

L'Institut est assujéti à la Loi sur l'administration publique et il s'acquitte régulièrement de ses obligations envers le gouvernement par la production de rapports tant pour la reddition de comptes de la gestion financière que pour l'administration de l'ensemble de ses activités.

Loi sur la Charte de la langue française et politique linguistique

L'Office québécois de la langue française a décerné le 20 février 2015 un certificat attestant que l'Institut national des mines se conforme aux dispositions de la Charte de la langue française relatives à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Toutes les publications de l'Institut destinées à un large public font l'objet d'une révision linguistique par un professionnel certifié. Au cours de l'exercice financier 2015-2016, l'Institut a également élaboré une politique linguistique qui chemine selon le processus établi par l'Office. L'adoption, qui était prévue en 2016-2017, n'a pas eu lieu. L'Institut national des mines suit le dossier auprès de l'Office.



ANNEXE

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de l'Institut national des mines et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.
2. Le présent code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Institut, incluant le président-directeur général et la ou le secrétaire d'assemblée.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

Section 1 : Règles et principes généraux

3. Le membre du conseil d'administration de l'Institut est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1) ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles et se référer à la mission de l'Institut et aux valeurs énoncées dans la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise, reproduite à l'annexe I.

4. La contribution des membres du conseil d'administration de l'Institut à la réalisation de sa mission doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
5. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel de l'Institut ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.

Section 2 : Exercice de la fonction d'administrateur

6. Le membre du conseil d'administration de l'Institut se rend disponible pour remplir ses fonctions, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires de l'Institut et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.

Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.

7. Le membre du conseil d'administration de l'Institut met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de l'Institut.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence sur une décision à prendre ou une action à poser.

8. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil d'administration de l'Institut s'assure que celle-ci respectera l'ensemble des règles et des politiques applicables à l'Institut, à moins que la décision n'ait pour objet de les modifier.
9. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires de l'Institut et l'information y afférente respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

Section 3 : Discrétion et réserve

10. Le membre du conseil d'administration de l'Institut est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
11. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
12. Le président du conseil d'administration ainsi que le président-directeur général de l'Institut doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
13. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Section 4 : Honnêteté et indépendance

14. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Le membre du conseil doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration de l'Institut tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Institut, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

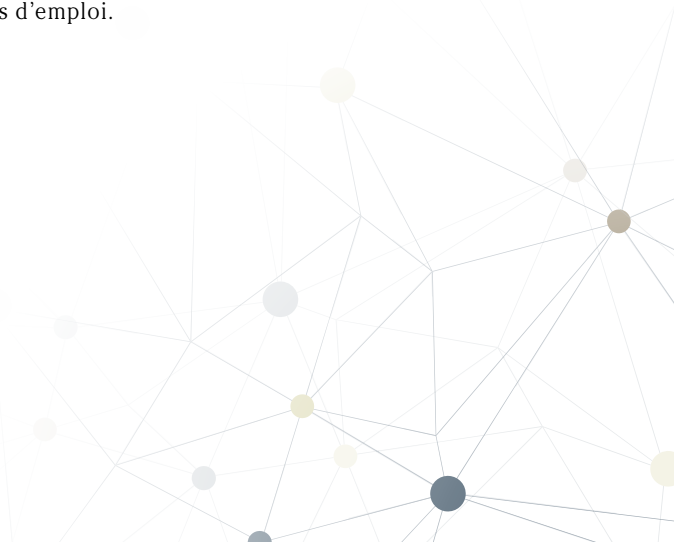
15. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt visé à l'article 14. Il doit aussi se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

En outre, le président-directeur général de l'Institut ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut. Si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, il doit y renoncer ou en disposer avec diligence.

16. Le président du conseil d'administration de l'Institut s'assure que le procès-verbal des réunions de l'Institut fasse état de toute abstention d'un des membres du conseil sur les décisions portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a un intérêt.
17. Le président du conseil d'administration de l'Institut, s'il est en conflit d'intérêts potentiel ou apparent, nomme un autre membre du conseil d'administration pour présider la réunion durant les délibérations et le vote.
18. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
19. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne doit pas confondre les biens de l'Institut avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
20. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut accepter aucun cadeau, aucune marque d'hospitalité ni aucun autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, toute autre marque d'hospitalité ou tout avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

21. Le membre du conseil d'administration de l'Institut ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
22. Le président-directeur général de l'Institut doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
23. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des considérations extérieures telles que la possibilité d'une nomination ou des perspectives ou offres d'emploi.



Section 5 : Après-mandat

24. Le membre du conseil d'administration de l'Institut qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'Institut.
25. Le membre du conseil d'administration de l'Institut qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Institut ou un autre organisme ou entreprise avec lesquels il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Institut est partie et sur laquelle il détient de l'information non dévoilée au public.

Les membres du conseil d'administration de l'Institut ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au deuxième alinéa, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

26. Le président du conseil d'administration de l'Institut doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil d'administration de l'Institut et informe l'autorité compétente visée à l'article 29 des cas de manquement.

ACTIVITÉS POLITIQUES

27. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de l'Institut qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Il doit en outre se démettre de ses fonctions.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE ET SANCTIONS

28. Le membre du conseil d'administration de l'Institut doit observer les règles et les principes exposés dans le présent code. Au moment de sa nomination, le membre doit signer le document reproduit à l'annexe II attestant qu'il a pris connaissance du présent code et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, et qu'il s'engage à les respecter. La signature de l'attestation par le membre déjà en fonction doit se faire dans les 60 jours suivant l'entrée en vigueur du présent code.
29. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
30. Le membre du conseil d'administration de l'Institut à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente en vue de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
31. L'autorité compétente fait part au membre du conseil d'administration de l'Institut des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
32. Sur conclusion que le membre du conseil d'administration de l'Institut a contrevenu à la loi, au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ou au présent code, une sanction lui est imposée conformément à l'article 40 de ce règlement.
33. La sanction qui peut être imposée au membre du conseil d'administration de l'Institut est la réprimande, la suspension d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
34. Toute sanction imposée à un membre du conseil d'administration de l'Institut doit être écrite et motivée.

ENTRÉE EN VIGUEUR

35. Le présent code a été adopté lors de la réunion du 25 novembre 2010 et est entré en vigueur à cette date.



ANNEXE I du Règlement sur le code d'éthique et de déontologie

DÉCLARATION DE VALEURS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

(21 novembre 2002, Assemblée nationale, document sessionnel no 1598-20021121)

L'administration publique est appelée à accomplir une mission d'intérêt public en raison des services importants qu'elle doit rendre à la population du Québec et du fait que ces services sont financés par l'ensemble de la collectivité.

Cette mission, l'administration publique doit la remplir non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

C'est pourquoi la Loi sur la fonction publique reflète de telles valeurs lorsqu'elle édicte des normes de comportement telles que l'assiduité, la compétence, la loyauté, le respect, l'intégrité, l'impartialité, la neutralité, la discrétion et la réserve. Il en est de même de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, qui prévoit l'imposition de normes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs publics.

Ces valeurs prennent une importance accrue en raison de l'autonomie d'action, de l'imputabilité, de la transparence et de la primauté des services aux citoyens réaffirmées par la Loi sur l'administration publique.

La qualité des services aux citoyens et la poursuite de l'intérêt public interpellent donc au plus haut point tous les membres de l'administration publique québécoise, qu'il s'agisse de ses dirigeants, de ses fonctionnaires ou de ses autres employés. Elles orientent la façon de concevoir la relation entre l'administration publique et les citoyens.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise aux membres de l'administration publique et dont il convient d'affirmer les plus fondamentales.

COMPÉTENCE

Chaque membre de l'administration publique s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

IMPARTIALITÉ

Chaque membre de l'administration publique fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considération partisane.

INTÉGRITÉ

Chaque membre de l'administration publique se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

LOYAUTÉ

Chaque membre de l'administration publique est conscient qu'il est un représentant de celle-ci auprès de la population. Il exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens.

RESPECT

Chaque membre de l'administration publique manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.



125, rue Self
Val-d'Or (Québec) J9P 3N2
Tél. : 819 825-4667
Téléc. : 819 825-4660

www.inmq.gouv.qc.ca

***Institut national
des mines***

Québec 